



Association de la
Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale ASBL

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Mai 2011



Introduction



« Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté » écrivait Alexis de Tocqueville au XIXe siècle.



Cette pensée est plus que jamais d'actualité. La Commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, celui où le contact direct entre l'élu et le citoyen est possible. C'est la base de la démocratie. Sans elle la démocratie tombe facilement dans la technocratie.

*Notre Association est une association de mandataires locaux. Ensemble nous défendons l'utilité des pouvoirs locaux, communes et CPAS. Nous rendons également divers services à nos membres par le biais de notre bureau d'études, par les formations que nous organisons, par notre implication dans la coordination de la journée sans voitures et de la politique de coopération internationale communale, par nos publications, ... A notre périodique *Trait-d'Union*, à notre Newsletter, au *Moniteur de la Mobilité* et à celui de *l'Environnement*, à notre site Internet, s'est ajouté récemment le *Guide pratique du mandataire exécutif*. Un guide qui est le fruit d'un travail de qualité des services de l'Association et un outil très utile pour tous ceux qui ont une responsabilité à assumer au niveau communal.*

Comme le monstre du Loch Ness, le débat sur les relations entre la Région de Bruxelles-capitale et ses 19 communes réapparaît régulièrement. Les deux niveaux de pouvoir ont leur légitimité et la répartition des compétences entre eux doit se faire selon le principe de subsidiarité qui veut qu'une compétence soit exercée par le niveau de pouvoir le mieux à même de l'assurer.

Les communes ne peuvent être réduites à un simple rôle de boîte aux lettres. Elles doivent conserver des compétences réelles et disposer des moyens financiers nécessaires à leur action.

Dans l'intérêt même des bruxellois et des services qui leur sont rendus, la relation entre la Région et les Communes doit être basée non sur une appropriation par l'une des compétences de l'autre mais sur le dialogue et des synergies entre les deux.

La semaine européenne de la démocratie locale organisée à l'initiative du Conseil de l'Europe au mois d'octobre et à laquelle participent depuis 2008 la plupart des communes bruxelloises ainsi que plusieurs CPAS est une occasion pour nos pouvoirs locaux de montrer à nos concitoyens la richesse et l'ampleur de leurs actions. Le Conseil de l'Europe a reconnu la forte participation des pouvoirs locaux bruxellois à cette semaine européenne en 2010 en accordant à Bruxelles le titre de ville pilote de celle-ci. J'espère que nos communes et nos CPAS, avec l'appui de la Région, seront encore aussi dynamiques en 2011.

Marc COOLS

Président de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale

I. L'Association et ses organes de gestion

Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également les 19 Centres Publics d'Action Sociale de la Région ainsi que des intercommunales ayant leur siège dans la Région, en tant que membres adhérents.

Assemblée des membres, Conseil d'administration et Bureau

C'est à l'*Assemblée générale* que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs:

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collège de la commune où ce conseiller exerce son mandat ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Section CPAS, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'administration.

Comme suite aux élections communales d'octobre 2006, et suivant en cela la procédure décrite plus haut, le Conseil d'administration avait été renouvelé par l'Assemblée générale du 20 juin 2007, et, pour ce qui est des représentants de la Section CPAS et des Secrétaires communaux présentés par leur Fédération, par celle du 18 juin 2008.



En 2010, le Conseil d'administration a procédé au remplacement de Monsieur Jacques De Grave, décédé le 3 février 2010, par Madame Vanessa Cuevas, Conseillère communale et représentante de la commune d'Ixelles, ainsi qu'au remplacement de Monsieur Georges Gilis, ex Président du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe, démissionnaire, par Madame Dominique Decoux, Présidente du CPAS de Schaerbeek et représentante de la Section CPAS. Afin de maintenir l'équilibre des représentations en son sein, le

Conseil d'administration a immédiatement intégré les modifications proposées, en attendant la plus prochaine Assemblée générale, laquelle, en date du 16 juin 2010, a approuvé ces changements. La même Assemblée a également approuvé le remplacement de Madame Annie Richard, Conseillère communale, démissionnaire, par Madame Marianne Courtois, Echevine à Forest : ce changement avait en effet été introduit après l'Assemblée précédente.

Au 31 décembre 2010, la composition du *Conseil d'administration* se présentait comme suit :

Administrateurs

Alain ADRIAENS	Conseiller communal à Ixelles
Danielle CARON	Conseillère communale à Woluwe–Saint–Lambert
Monique CASSART–SIMON	Echevine à Anderlecht
Hassan CHEGDANI	Conseiller communal à Ixelles
Philippe CLOSE	Echevin à la Ville de Bruxelles
Marc COOLS	Echevin à Uccle
René COPPENS	Echevin à Ganshoren
Marianne COURTOIS	Echevine à Forest
Vanessa CUEVAS	Conseillère communale à Ixelles
Nadine DE BUCK	Conseillère communale à Berchem–Sainte–Agathe
Serge de PATOUL	Echevin à Woluwe–Saint–Pierre
Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe–Saint–Lambert
Vincent DE WOLF	Bourgmestre d'Etterbeek
Philippe DEBRY	Conseiller communal à Anderlecht
Jean DEMANNEZ	Bourgmestre de Saint–Josse–ten–Node
Luc DENYS	Echevin à Schaerbeek
Claude DESMEDT	Echevin à 'Uccle
Khadija EL HAJJAJI	Conseillère communale à Molenbeek–Saint–Jean
Fatiha EL IKDIMI	Echevine à Anderlecht
Hamza FASSI–FIHRI	Conseiller communal à la Ville de Bruxelles
Hervé GILLARD	Conseiller communal à Ganshoren
Christophe HARDY	Conseiller communal à Auderghem
Bernard IDE	Conseiller communal à Woluwe–Saint–Lambert
Eric JASSIN	Echevin à Saint–Josse–ten–Noode
Cécile JODOGNE	Bourgmestre f.f., Echevine à Schaerbeek
Olivier MAINGAIN	Bourgmestre de Woluwe–Saint–Lambert
Cathy MARCUS	Echevine à Saint–Gilles
Françoise PERE	Conseillère communale à Forest
Walter PUTMAN	Echevin à Koekelberg
Joël RIGUELLE	Bourgmestre de Berchem–Sainte–Agathe
Roger SCHEEPMANS	Conseiller communal à Ganshoren
Frank VAN BOCKSTAL	Echevin à Etterbeek
Bernard VAN NUFFEL	Conseiller communal à Jette
Claude VANHEE	Conseiller communal à Woluwe–Saint–Pierre
Rudi VERVOORT	Bourgmestre d'Evere
Bernadette VRIAMONT	Conseillère communale à Schaerbeek
Véronique WYFFELS	Echevine à Watermael–Boitsfort
Hediye YIGIT	Conseillère communale à Anderlecht

Membres experts

Dirk BORREMANS	Secrétaire communal d'Evere
Philippe BRUNELLI	Président du CPAS d'Ixelles
Christian DEBATY	Secrétaire communal d'Etterbeek
Alex ELSIER	Secrétaire du CPAS d'Uccle
Dominique DECOUX	Présidente du CPAS de Schaerbeek
Gilbert HILDGEN	Receveur de Molenbeek-Saint-Jean
Jean LAURENT	Conseiller au CPAS d'Etterbeek
Stéphane ROBERTI	Président du CPAS de Forest
Philippe ROSSIGNOL	Secrétaire communal de Berchem-Sainte-Agathe

Secrétaire

Marc THOULEN	Directeur de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale
--------------	---

Le Conseil d'administration nomme en son sein un **Bureau**, qui se compose au maximum de 9 administrateurs, dont le Président et les trois Vice-présidents. En 2010, Monsieur Jacques De Grave, décédé, a été remplacé par Hervé Gillard, conseiller communal à Ganshoren, cependant que Monsieur Philippe Debry, démissionnaire, a été remplacé comme membre du Bureau par Monsieur Bernard Ide, conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert, et en tant que Vice-Président, par Monsieur Eric Jassin, Echevin à Saint-Josse-ten-Noode. Au 31 décembre, la composition du Bureau se présentait donc comme suit.

Bureau et Présidence

	Marc COOLS	Echevin à Uccle	Président
	Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	Premier Vice-Président
	Jean DEMANNEZ	Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Node	Vice-Président
	Eric JASSIN	Echevin à Saint-Josse-ten-Noode	Vice-Président
	René COPPENS	Echevin à Ganshoren	
	Claude DESMEDT	Echevin à Uccle	
	Hervé GILLARD	Conseiller communal à Ganshoren	



Bernard IDE

Conseiller communal à Woluwe–Saint–Lambert



Bernadette VRIAMONT Conseillère communale à Schaerbeek

L'action politique de l'Association

L'année politique de l'Association s'est déroulée sur fond d'absence de gouvernement fédéral ce qui affecte non seulement la vie politique à ce niveau mais également aux niveaux régional et communautaire dans la mesure où ces pouvoirs interfèrent dans divers dossiers. Si cette situation a pu affecter l'activité de l'Association en divers domaines, elle a cependant aussi réclamé de sa part une vigilance accrue pour éviter que des décisions ne soient prises dans l'urgence sans la concertation ni la réflexion voulues.

Les organes de gestion de l'Association ont, au cours des trois réunions de son Conseil d'administration et des neuf réunions de son Bureau, examiné les dossiers suivants :

- accès aux registres de la population et des étrangers,
- chantiers : bruit et nuisances,
- demandeurs d'asile,
- distribution d'électricité : redevance,
- économie sociale,
- emplois Maribel,
- gardiens de la paix,
- holding communal,
- illuminations de fin d'année,
- logements inoccupés : sanctions administratives et étages des magasins,
- nouvelle loi communale art. 130bis,
- pensions des agents statutaires,
- politique des grandes villes,
- police : sanctions disciplinaires, réforme Copernic,
- sanctions administratives communales,
- squats d'immeubles privés,
- stationnement des handicapés,
- témoins lors des mariages,

sans oublier la contribution de l'Association au Comité des Sages chargé d'étudier la répartition des tâches entre Région et Communes, au mémorandum fédéral des Associations de Villes et Communes ainsi qu'au mémorandum adressé aux autorités belges investies de la présidence de l'Union européenne au second semestre 2010.

Ces dossiers ont été suivis de façon permanente, en synergie étroite avec les services de l'Association, et, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, autant que possible en coopération avec les associations sœurs wallonne et flamande. Sont relevées ci-après les actions les plus significatives dans le traitement de ces dossiers.

- 14 janvier : courrier à Monsieur Eric Tomas, président de SIBELGA, en vue d'harmoniser la facturation avec la puissance installée pour les illuminations de fin d'année, vu le remplacement des éclairages incandescents par des dispositifs LED,
- 12 février : audition de l'Association au « Comité des Sages » constitué en vue d'optimiser la répartition des tâches entre Communes et Région, où celle-ci a mis en évidence la subsidiarité et le financement équilibré des missions communales,
- 22 mars : courrier à Monsieur Armand De Decker, Président du Sénat, pour lui demander, à l'occasion de l'examen d'un projet de loi visant la simplification administrative, qu'un minimum de deux témoins soit maintenu lors de la cérémonie du mariage,
- 26 mars : rencontre des Associations avec Madame Annemie Turtelboom, Ministre fédérale de l'Intérieur, afin de recevoir des précisions sur les décisions du Conseil des Ministres tenu pendant le contrôle budgétaire ainsi que sur la réforme du statut disciplinaire,
- 31 mars : courrier à Madame Annemie Turtelboom, Ministre fédérale de l'Intérieur, pour attirer son attention sur la situation financière des zones de police bruxelloises, et pour réagir aux projets de réforme du statut disciplinaire de la police,
- 31 mars : courrier à Monsieur Stefaan De Clerck, Ministre fédéral de la Justice, pour lui demander de prendre une initiative législative en revenant sur la proposition du 15 avril 2008 introduite par Messieurs Van Parys et Vandenberghe relativement à la lutte contre le squattage de biens privés,
- 31 mars : courrier à Monsieur Luc Vanneste, Directeur général du SPF Intérieur, pour lui faire part de l'avis de l'Association concernant un projet d'arrêté royal relatif à la communication des informations contenues dans les registres de la population et des étrangers,
- 12 avril : courrier commun des Associations adressé à Monsieur Michel Daerden, Ministre fédéral des Pensions, exprimant remarques et souhaits concernant un avant-projet de loi relatif au second pilier de pensions pour les agents contractuels du secteur public,
- 20 avril : avis d'initiative adressé à Madame Evelyne Huytbroeck, Ministre régionale de l'Environnement, plaidant pour que l'avant-projet d'ordonnance modifiant celle du 7 mars 1991 relative à la prévention et à la gestion des déchets fixe les jours et heures de sortie des déchets non ménagers et soit assortie de sanctions,
- 27 avril : rencontre entre Monsieur Christos Doulkeridis, Secrétaire d'Etat régional au Logement, et les représentants des communes et des CPAS, sur les orientations du Plan logement ainsi que sur les règlements d'attribution des logements communaux et le système de l'allocation-loyer,
- 5 mai : table ronde avec les mandataires et le personnel des services de prévention communaux, sur les gardiens de la paix : statut, formation et financement,
- 11 juin : envoi du mémorandum fédéral « 18 propositions-clés des Unions des Villes et Communes au nouveau gouvernement » au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Charles Picqué, au Président du Parlement régional ainsi qu'aux sections bruxelloises des partis démocratiques,
- 15 juin : courrier adressé à Monsieur Michel Daerden, Ministre fédéral de la Politique des Grandes villes, demandant que les communes disposent au moins jusqu'à fin 2010, des ressources financières nécessaires au maintien du personnel indispensable au développement de la politique des grandes villes, quelque soit le sort réservé à cette dernière dans les négociations à venir,

- 5 juillet : courrier adressé à Monsieur Michel Daerden, Ministre fédéral des Pensions, pour lui demander de réactiver d'urgence le groupe de travail chargé d'étudier la réforme du financement des agents statutaires,
- 12 juillet : envoi du mémorandum fédéral « présidence belge » au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Charles Picqué, au Président du Parlement régional ainsi qu'aux sections bruxelloises des partis démocratiques,
- 6 septembre : courrier adressé à Monsieur Michel Daerden, Ministre fédéral de la Politique des Grandes villes, pour demander que les nouveaux projets qui poursuivent les projets en cours puissent être assimilés à ceux-ci pour bénéficier également de la continuité du financement jusqu'à fin décembre,
- 14 octobre : courrier à Madame Annemie Turtelboom, Ministre fédérale de l'Intérieur, pour l'inviter à interjeter appel contre la condamnation de l'Etat belge à payer la prime Copernic au personnel de police, et suggérant une argumentation,
- 19 octobre : courrier adressé à Monsieur Benoît Cerexhe, Ministre régional de l'Emploi, pour lui faire part des préoccupations des communes sur un avant-projet d'ordonnance réformant l'agrément et le financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion,
- 25 novembre : table ronde avec les mandataires et le personnel des services de prévention communaux, pour mettre au point la position de l'Association relativement à la problématique des gardiens de la paix,
- 21 décembre : courrier à Madame Annemie Turtelboom, Ministre fédérale de l'Intérieur, pour lui faire part des conclusions de la table ronde du 25 novembre relativement à la problématique des gardiens de la paix,
- 21 décembre : courrier à Monsieur Michel Daerden, Ministre fédéral des Pensions, lui faisant part des inquiétudes des communes bruxelloises quant à la réforme des pensions des agents statutaires et demandant que les communes gardent l'entière liberté de souscrire au second pilier qui serait créé pour les agents contractuels,
- 21 décembre : courrier adressé au Secrétaire d'Etat fédéral Monsieur Philippe Courard, pour lui demander l'activation d'urgence d'un plan de répartition des demandeurs d'asile non accueillis par Fedasil à l'échelle du pays,

Parmi les 18 point-clés du mémorandum fédéral, l'Association a été plus particulièrement sensible à la question des avances sur les additionnels à l'IPP, sur les conséquences de l'application de la norme SEC95, sur la défense d'une police de proximité, sur les sanctions administratives communales, sur le financement des pensions communales et sur la continuité de la Politique des Grandes Villes.

Le mémorandum adressé aux autorités chargées d'exercer la présidence belge de l'Union européenne insiste quant à lui sur le rôle essentiel des pouvoirs locaux dans la poursuite des objectifs de cohésion, et sur la nécessité de mettre en œuvre une gouvernance à multi-niveaux impliquant à part entière les pouvoirs locaux dans la définition des politiques et des priorités. Tout en saluant les initiatives prévues dans le cadre de la Présidence belge, les Associations regrettent que celles-ci se déploient département par département, sans réelle prise en compte des transversalités nécessaires à la mise en place de politiques durables. Elles déplorent que les priorités de la Présidence se déploient principalement dans des domaines où les pouvoirs locaux sont peu présents, et que lorsque ces problématiques les concernent, ceux-ci n'y soient que peu ou pas associés. Enfin, elles notent un développement insuffisant

de la problématique de la gouvernance, pourtant reconnue comme priorité de réforme par l'Union Européenne et comme priorité d'action de la présidence belge.

L'action politique de l'Association est un travail de long terme, qui peut s'étendre sur plusieurs exercices. Pour 2010, nous pointerons ainsi quelques succès qui couronnent des actions largement entamées les années précédentes. L'absence de gouvernement fédéral fait qu'il s'agit de mesures provisoires plutôt que structurelles, mais, comme le dit le proverbe, « ce qui est pris n'est plus à prendre ».



En octobre 2009, à la veille de la conclusion du conclave budgétaire, l'Association s'était adressée au Premier de l'époque, Monsieur Herman Van Rompuy, pour lui demander de ne pas sacrifier la politique des grandes villes, insistant sur le fait que les quartiers en difficulté étaient les premiers à souffrir de la crise, sur la nécessité d'y mener plus que jamais des politiques de cohésion sociale et sur les répercussions en terme d'emplois et de services sensibles qu'entraînerait une réduction des budgets. Nous osons croire que cette démarche a pu appuyer celle du Ministre fédéral en charge de la politique des grandes villes, Monsieur Michel Daerden, puisque l'enveloppe de 2009 a finalement pu être reconduite en 2010 au montant de 67 millions € dont 24.50 % en faveur des communes bruxelloises.

Las, la chute du Gouvernement en avril remit en question les contrats conclus dans le cadre de la Politique des Grandes Villes qui ne devaient plus être renouvelés au-delà du 1er juillet 2010, leur devenir étant confié au prochain Gouvernement.

L'Association a dès lors écrit aux Ministres démissionnaires concernés en leur demandant de veiller à ce que les communes disposent des ressources financières nécessaires au financement et au maintien du personnel indispensable au développement futur de la politique des grandes villes. Les ressources financières existant au sein de l'Etat fédéral et les engagements financiers ayant été pris jusque fin 2011, l'Association a plaidé que prolonger les contrats jusqu'à la fin de 2011 s'inscrivait parfaitement dans le cadre des prérogatives d'un gouvernement en affaires courantes. Ce que ce dernier a accepté en renouvelant semestriellement les contrats en cours, dans l'attente de la constitution d'un nouveau Gouvernement.



En 2009 déjà, nous nous étions inquiétés auprès de la Ministre fédérale des Pensions, Madame Marie Arena, de la continuité du financement des pensions des agents des pouvoirs locaux, partageant le point de vue de l'ONSSAPL sur l'urgence et la gravité de la situation et réclamant une concertation pour étudier un nouveau mode de financement assurant la survie du régime. Puis, en juillet, nous nous étions adressés au nouveau Ministre en charge, Monsieur Michel Daerden, pour insister sur l'urgence de la mise en œuvre d'un nouveau régime, viable et supportable par les Communes, insistant aussi pour que les taux de cotisation à fixer pour 2010 restent à des niveaux supportables, ce qui fut obtenu à hauteur de 30 % pour le Pool 1 et de 37 % pour le Pool 2.

Début 2010, le Comité Technique des Pensions reprenait ses travaux, mais les suspendait dès avril à la chute du Gouvernement.

En juillet, une nouvelle lettre était adressée au Ministre pour regretter que, comme chaque année, les décisions importantes portant fixation du taux des taux de cotisation pour l'année

à venir aient à être prises par le Comité de Gestion durant les mois traditionnels de vacances, et pour demander que les taux 2011 demeurent dans des limites raisonnables, ce qui a à nouveau été obtenu : 32 % pour le Pool 1 et 40 % pour le Pool 2. Et de réclamer à nouveau la reprise des travaux du Comité Technique des Pensions, en dépit des pouvoirs limités du Gouvernement.

Enfin, en décembre 2010, un nouveau courrier était adressé au Ministre pour insister une fois de plus sur la nécessité de mettre rapidement en œuvre un nouveau système de financement qui soit équilibré en termes de solidarité et de responsabilité, de maintenir dans ses fonctions le Fonds d'égalisation, de réduire les écarts de cotisation entre les différents pools, pour réclamer enfin la reprise des travaux du Comité Technique des Pensions. Lesquels ont fini par reprendre début 2011.



Dans l'accord de gouvernement bruxellois, il est fait mention de la refonte de l'ordonnance relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion. Monsieur Benoît Cerexhe, Ministre régional de l'Emploi, a déposé un avant-projet d'ordonnance au Conseil des Ministres du 19 juillet, qui a d'emblée posé problème au secteur public qui se voyait exclu d'office de l'agrément et du financement de l'économie sociale d'insertion bruxelloise.

Tant l'Association que sa Section CPAS ont réagi et se sont fait entendre, par la voie de courriers, question ou interpellation parlementaires. L'Association a notamment attiré l'attention sur le fait que la suppression des subsides régionaux aurait pour effet de soumettre les services en question à la libre concurrence, avec des risques supplémentaires liés à l'application de la Directive Services. Elle a dès lors demandé que cet avant-projet soit modifié et reconnaisse les opérateurs publics locaux, y compris les organismes mixtes où le public détient une majorité.

Lors d'une rencontre de la Section avec le Cabinet du Ministre, le 6 décembre, les représentants du Cabinet se sont engagés à retravailler le texte du projet d'ordonnance en tenant compte des remarques formulées. Par ailleurs, fin 2010, l'Association, via sa section CPAS, était invitée à la plateforme de concertation de l'Economie sociale, au sein du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.



En 2009, la crise de l'accueil des demandeurs d'asile est devenue structurelle, et en 2010, s'est encore aggravée. Les CPAS sont les premiers sollicités lorsque des demandeurs d'asile ne se voient pas désigner de place d'accueil : d'octobre 2009 à décembre 2010, ce sont ainsi 7.723 personnes qui ne se sont pas vues offrir, pour cause de saturation, une place d'accueil comme la loi de 2007 le prévoit. Cependant, du fait de la présence des instances d'asile sur le territoire de Bruxelles et de l'inscription par défaut des demandeurs d'asile à l'adresse de l'Office des Etrangers et du CGRA, le CPAS de Bruxelles était considéré comme territorialement compétent pour traiter les demandes de ces personnes. Face au nombre croissant de non-désignations, le CPAS de Bruxelles a dû se résoudre à introduire un recours en justice contre l'Etat belge.

L'Association s'est jointe à ce recours pour requérir tant l'octroi de moyens financiers suffisants à Fedasil afin que cette dernière puisse mener à bien sa mission, que la demande de

réactivation d'un plan de répartition pour les demandeurs d'asile qui seraient renvoyés vers les CPAS. Par ailleurs, dans un courrier du 21 décembre adressé à Monsieur Philippe Courard, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, l'Association a réaffirmé que la politique d'asile ainsi que la politique d'accueil relevaient d'une compétence fédérale et devaient donc être gérées dans leurs tenants et aboutissants par l'autorité fédérale. Et si des renvois de demandeurs d'asile vers les CPAS devaient se produire, ces renvois devraient se faire selon une répartition harmonieuse sur le territoire et ne pas peser principalement sur les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, avec des charges induites sur les communes.

Cette possibilité n'a pas encore pu être mise en œuvre. Toutefois, fin décembre, le législateur a tout de même modifié l'article 2, §5 de la loi du 2.4.1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS au sens où l'inscription à l'adresse de l'Office des Etrangers ou du CGRA au registre d'attente n'est plus déterminante de la compétence territoriale du CPAS. La création de places d'accueil temporaires, structurelles ou d'urgence, décidée par le gouvernement sur proposition du Secrétaire d'Etat Philippe Courard a aussi permis d'éviter de nouvelles non désignations.

Nous osons penser que les actions politique et judiciaire du CPAS de Bruxelles et de l'Association, même si elles n'ont pas porté de fruits en première instance et restent assez symboliques, ont pesé dans ces décisions et permis ces avancées.

Ces divers résultats démontrent en tout cas que les actions doivent souvent s'étendre sur plusieurs années et que les démarches entamées ne peuvent pas forcément être évaluées immédiatement. C'est la raison pour laquelle il ne suffit pas de réagir au coup par coup à des sollicitations d'urgence, mais qu'il importe aussi d'adopter dans la défense des intérêts communaux une attitude proactive. C'est plus particulièrement le sens de l'action de l'Association pour suivre le mémorandum des revendications communales, tant au niveau fédéral que régional et communautaire, ou pour s'inscrire dans la problématique de la répartition optimale des tâches entre Communes et Région.

La représentation des pouvoirs locaux

L'Association représente les pouvoirs locaux bruxellois en de multiples instances, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, par la direction de l'Association, ou encore par les membres de son service d'études, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au cours de l'année 2010, il a été demandé à l'Association d'assurer de nouvelles représentations : après tri de celles devenues obsolètes, ces représentations ont augmenté de quelque 10 % ce qui porte à 110 le nombre des instances au sein desquelles l'Association représente les pouvoirs locaux. Au 31 décembre 2010, la situation se présentait comme suit.

Au niveau régional

- Ecole Régionale d'Administration Publique : Assemblée générale – Conseil d'administration – Collège scientifique – Commission « Communes » – Commission « CPAS »

- Commission Régionale de Développement
- Commission régionale de la Mobilité
- Comité d'accompagnement mission mobilité
- Comité d'accompagnement Dimanche sans voiture – groupe de contact police – groupe de travail dérogations – groupe de travail communication
- Comité d'accompagnement en vue de l'approbation des Plans communaux de mobilité
- Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles–Capitale – Plate–forme policière sécurité routière
- Conseil de l'Environnement
- Bruxelles Mobilité : Chantiers en voirie : groupes de travail Ordonnance du 05.03.1998 – Programme et conventions IRISCOM – Code de bonnes pratiques
- Bruxelles Mobilité: Comité de gestion Villo
- Conseil consultatif du Logement
- ADT: Comité de suivi de l'atlas des quartiers
- ACTIRIS: Pacte territorial pour l'Emploi – Commission plénière – groupe transversal – commission technique de la politique de la diversité – Comité d'accompagnement
- Plateforme de concertation pour l'Economie sociale
- Bruxelles Environnement : Gestion du bruit – Comités du bruit – comités d'accompagnement bruits de voisinage et bruit routier urbain
- Bruxelles Environnement : Conseil des usagers de l'Electricité et du Gaz
- Forum du développement durable: Comité d'accompagnement
- Agenda 21 local: Comité d'accompagnement
- Commission Communautaire Commune: Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes
- Ministère de la Région de Bruxelles–Capitale: Relations extérieures – Cordirelex
- Ministère de la Région de Bruxelles–Capitale: Commission régionale pour la nouvelle comptabilité communale
- Comité technique régional de la statistique
- Task Force Directive Services
- Groupe de travail et d'information : marchés publics
- Observatoire de la santé et du social (section CPAS)

Au niveau communautaire

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces: Conseil d'administration
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap: Raad van bestuur – Overlegcomité
- Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse
- Vlaamse Gemeenschapscommissie: advieswerkgroep "Opleiding tot Werken"
- Burger, Bestuur en Beleid: Redactiecomité
- Conseil Wallonie–Bruxelles de la Coopération internationale
- Communauté française Wallonie–Bruxelles: Conseil général des Politiques culturelles – Observatoire de la Politique culturelle – Commission des Centres culturels
- Communauté française Wallonie–Bruxelles, Office de la Naissance et de l'Enfance – Commission d'avis sur les Centres de Vacances – Commission d'agrément Accueil Temps libre
- Unité de concertation sur la promotion de la santé vasculaire au niveau local

Au niveau fédéral

- Union des Villes et Communes Belges: Assemblée générale – Conseil d'Administration – Conseil de direction
- ONSSAPL: Comité de gestion – Comités techniques "Pensions" et "Service social collectif" – Groupe de travail pensions
- Association du Logement Social: Conseil d'administration
- SPF Intérieur: Réforme de la Police – Conseil Consultatif des Bourgmestres – Administration renforcée
- Premier Ministre: Commission des Pensions de la police intégrée – Commission des marchés publics
- SPF Finances: Conseil supérieur des Finances
- SPF Mobilité et Transports: Commission fédérale pour la Sécurité routière
- Registre National: Comité des utilisateurs
- SNCB: Comité consultatif des usagers
- Association Belge de la Route: Conseil d'administration
- Centre de Recherches routières: Gestion de la distribution en milieu urbain
- Groupe de contact Dexia – Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Ethias – Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Holding Communal – Union des Villes et Communes belges
- Inforum: Assemblée des membres
- Institut des élites du travail: personnel provincial et communal
- SPF Personnel et Organisation: Commission nationale mixte – Entraves à la Société de l'Information
- DGCD: Comité d'accompagnement CIC
- SPF Justice: Service de contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteurs – Commission paritaire
- SPF Santé publique: Groupe de travail "Politique de prévention de l'infection en MR/MRS" – Sécurité du consommateur
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie: Sécurité des plaines de jeux – Plateforme du marché « Bruxelles–Capitale »
- Agence pour la Simplification administrative : projet Télémarc – groupe de travail « BestAdress »
- Commission nationale pour les droits de l'enfant
- INAMI: Commission permanente – Comité du service de contrôle médical
- Comité de l'assurance soins de santé
- Conseil national des établissements hospitaliers
- Commission consultative fédérale de l'Aide sociale
- Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale
- SPP Intégration sociale: Concertation Communes (Politique des grandes villes) – Concertation CPAS
- Plan d'Action national d'Inclusion sociale (PANincl)
- Comité d'accompagnement de la recherche – action "Préparation de l'implémentation de la démarche RAI en Belgique" (section CPAS)
- Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (section CPAS)
- Asbl Fonds social Chauffage
- Fedasil: Table ronde accueil (TRAC)

- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale: Comité d'accompagnement
- Conseil fédéral pour l'Economie plurielle
- Commission consultative fédérale de l'aide sociale

Au niveau international

- Conseil de l'Europe: Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – Chambre des pouvoirs locaux – Forum statutaire, commission de suivi
- Conseil des Communes et Régions d'Europe: Etats généraux – Comité directeur – Secrétaires généraux, Groupes de travail Environnement – Transport – Questions énergétiques – Emploi et politique sociale – Services et marchés publics – Société de l'Information et e-government – Jumelages – Coopération Nord-Sud, Commissions des Affaires mondiales – Démocratie et Gouvernance – Egalité entre hommes et femmes dans la vie locale, Plateforme des employeurs, ELAN : European Local Authorities Network, Commissions Coopération Nord-Sud – Affaires mondiales – Services d'intérêt général
- Comité Permanent pour le Partenariat euro-méditerranéen des Pouvoirs locaux et des Régions (COPPEM)
- Cités Unies France (CUF): groupe pays Bénin – Burkina Faso – Sénégal – Maroc
- Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU): Bureau exécutif – Assemblée mondiale, Comités Décentralisation et Autonomie locale – Egalité des genres – interrégional méditerranéen – Capacity Institution Building

II. L'Association et ses services

Au 31 décembre 2010, l'équipe des collaborateurs de l'Association se présentait comme suit. A noter que deux des collaborateurs cités, Jean-Marc Rombeaux et Frank Willemans, font l'objet d'un partage avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

L'équipe

Direction



Marc THOULEN

Directeur de l'Association
Secrétaire des organes de
gestion

Gestion administrative
Politique européenne



Chantal MATTHYS

Secrétaire de direction

Service d'études et chargés de mission

	Hildegard SCHMIDT	Responsable du service juridique	Organes communaux, Personnel et mandataires, Police (organisation), Vie privée, Emploi des langues Marchés publics, Police administrative, Patrimoine, Energie, Responsabilité pénale et civile, Contrats Aménagement du territoire, Urbanisme, Environnement, Logement, Voirie Tutelle, Etat civil, Fiscalité, Funérailles et sépultures, Gestion indirecte Finances, Emploi Base de données subsides Mobilité Mobilité Mobilité Coopération internationale Coopération internationale Développement durable
	Christiaan VAN SUMERE	Conseiller	
	Olivier EVRARD	Conseiller	
	Boryana RUSLANOVA NIKOLOVA	Conseillère	
	Robert PETIT	Conseiller	
	Etienne van den HOVE	Conseiller	
	Erik CAELEN	Conseiller	
	Barbara DECUPERE	Conseillère	
	Jean-Michel RENIERS	Conseiller	
	Frank WILLEMANS	Conseiller	
	Philippe MERTENS	Conseiller	

Section CPAS

	Christine DEKONINCK	Secrétaire de la Section	Organes des CPAS, Aide sociale, Droit à l'intégration sociale
	Nathalie STERCKX	Conseillère	Site info CPAS Etrangers
	Jean-Marc ROMBEAUX	Conseiller	Grand-âge
	Christian LEJOUR	Conseiller	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
	Jean-Luc BIENFET	Conseiller	Insertion socioprofessionnelle Méthodologie du travail social

Services généraux

	Philippe DELVAUX	Responsable de l'information	Trait d'Union Lettre d'information électronique
	Juliette LENDERS	Responsable de la documentation	Documentation Aide aux publications
	Céline LECOQC	Documentaliste – Webmaster	Documentation Aide aux publications Site web
	Liesbeth VANKELECOM	Traductrice	
	Alain VEYS	Responsable du secrétariat	
	Patricia DE KINNE	Secrétaire	
	Michaël MUNOZ	Secrétaire	



Latifa HAZIM

Secrétariat de la Section
CPAS



Noëlle VOETS

Comptable

Comptabilité
Personnel

Le service d'études



Le service des *questions-réponses* est probablement le mieux connu des administrations communales et des CPAS. Ces consultations sont extrêmement nombreuses, bien que malaisées à chiffrer, dans la mesure où elles se passent généralement par téléphone ou par échange de courrier électronique.

L'Association met en effet directement son service d'études à la disposition de ses membres. Celui-ci répond ainsi journellement à de nombreuses questions sur les matières les plus diverses, auxquelles communes et CPAS sont confrontées. Les conseillers couvrent la plupart des matières, le solde étant sous-traité si nécessaire, sans se départir toutefois d'un engagement de bonne fin.

La nature du service rendu reste essentiellement d'ordre juridique et économique, mais la diversification des approches se poursuit, et s'étend désormais aux problèmes de mobilité, comme on le verra dans une section ultérieure.

Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le service d'études assure bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur Association. Voici le compte-rendu de ses principales activités au cours de l'année 2010.

Séances d'information, groupes de travail, séminaires et colloques

Soucieuse de renforcer durablement les capacités de gestion des pouvoirs locaux, l'Association a toujours été très attentive à la formation des responsables dans les communes et les CPAS.

L'action de l'Association s'articule avec celle de l'Ecole Régionale d'Administration Publique, où elle intervient tant financièrement qu'aux divers niveaux de la gestion. De temps en temps, elle co-organise avec l'ERAP certaines activités ou prête également main-forte aux formations que celle-ci organise pour les fonctionnaires.

L'Association organise par ailleurs traditionnellement des sessions de formation plus courtes, généralement plus spécialisées, qui s'adressent autant aux mandataires qu'aux fonctionnaires. Il s'agit aussi bien d'introduire des législations nouvelles, que d'échanger des bonnes pratiques et des informations dans des matières complexes à gérer.



En 2010, le service d'études a organisé ou co-organisé les *sessions d'information et de formation* suivantes :

- 25 février : « Risques et difficultés de la pluralité de locataires », colloque sur la colocation, l'urbanisme et le Code du logement, organisé par Story-Scientia (participation en tant qu'orateur),
- 27 avril : « Le Plan logement », rencontre du Secrétaire d'Etat au logement Christos Doulkeridis avec les communes,
- 27 avril, Louvain : « Administration renforcée », colloque organisé avec le SPF Intérieur et la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten,
- 29 avril, Namur : « Administration renforcée », colloque organisé avec le SPF Intérieur,
- 1^{er} juin : « Répression et réparation des infractions en urbanisme et en environnement », matinée d'information co-organisée avec l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise,
- 28 septembre : « Le fonctionnement de la commune », formation destinée aux personnes qui soutiennent les gardiens de la paix, organisée par le SPF Intérieur,
- 13-14 octobre : « Impact de la Directive services sur les CPAS », intervention au Congrès des Secrétaires de CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

En 2010, il a participé aussi aux groupes de travail ad hoc suivants :

- de novembre à décembre : participation au groupe de travail « équipements de service public et d'intérêt collectif », avec l'Administration de l'Aménagement du territoire et du Logement,
- en juin et juillet : participation au groupe de travail « permis d'urbanisme et d'environnement relatifs aux antennes gsm », avec l'Administration de l'Aménagement du territoire et du Logement et Bruxelles Environnement,
- en novembre : collaboration avec le SPF Intérieur dans le cadre de lutte contre la fraude à l'identité,
- de novembre 2009 à juillet 2010, participation au projet Mercurius : « L'introduction du nouveau permis de conduire en format "carte bancaire" », avec le SPF Mobilité et Transports,
- à partir de décembre, collaboration avec l'Agence pour la Simplification administrative dans le projet « Modernisation et informatisation de l'Etat civil ».

Afin d'optimiser le suivi des dossiers, le service entretient des échanges réguliers d'information tant avec les Cabinets qu'avec l'Administration de la Région.

Le service d'études a également participé au jury du prix belge « Sécurité et prévention de la criminalité » avec le SPF Intérieur

Appui à l'action politique

Le service d'étude est aussi, à la demande, le conseil des organes de l'Association, dont il prépare le travail politique en établissant le diagnostic de situations existantes, en analysant des dispositions nouvelles en projet et en formulant des propositions d'amélioration. Il assure aussi, en collaboration avec le service documentation et en complément du travail des organes de gestion, un service de veille législative.

En 2010, le service d'études s'est associé à la plupart des démarches politiques menées par les organes de gestion, soit que son intervention ait été sollicitée pour mener l'analyse ou préparer une démarche sur un point particulier, soit qu'il ait d'initiative averti les organes de gestion de l'existence d'un problème justifiant d'un examen ou d'une intervention. Un travail dont l'utilité mais aussi la charge ne doivent pas être négligées est la consultation des communes dans le cadre de réunions de travail et d'enquêtes. En 2010, ces activités de veille et de soutien ont porté plus particulièrement sur les dossiers suivants :

- l'obligation de tri sélectif pour les déchets non ménagers,
- l'attribution des logements communaux,
- la sanction administrative des logements inoccupés,
- les logements vides aux étages des commerces,
- l'allocation-loyer,
- la responsabilité pénale des mandataires,
- la taxation des antennes, mâts et pylônes de téléphonie mobile,
- la suppression de la présence obligatoire des témoins lors du mariage civil,
- l'accès au registre de la population au profit des historiens, généalogistes et autres scientifiques,
- les parcelles des étoiles,
- le squattage des biens privés,
- la prime Copernic pour les agents de police,
- les gardiens de la paix, leur statut et l'avenir du financement des projets,
- les pensions, tant au niveau du régime que le deuxième pilier,
- les normes comptables SEC95,
- la mise en œuvre de la TVA,
- la politique des grandes villes,
- le suivi de l'opération pilote en matière de diversité.

Publications

En matière de publications, l'apport du service d'études tient en premier lieu à la mise à jour, sous l'égide du service de documentation, de « La nouvelle loi communale », ouvrage édité par l'Association.

En outre, le service d'études a rédigé, sous le nom de « manuel pratique des bourgmestres et échevins », un ouvrage à leur intention qui se présente sous forme de fiches pratiques répondant aux questions juridiques telles qu'elles se posent aux mandataires exécutifs communaux. Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre les conseillers du service d'études et les services de l'Association, sous la coordination du service communication.

En 2010, le service d'études a largement contribué aux analyses parues dans la revue « Trait d'Union » et sur le site internet de l'Association :

- Olivier Evrard : Le Parlement bétonne les charges d'urbanisme
- Olivier Evrard : Le Parlement dégriffe le droit de gestion publique
- Olivier Evrard : L'action en cessation environnementale : un outil rapide et efficace
- Olivier Evrard : Regroupement familial, la notion de « logement suffisant » clarifiée
- Olivier Evrard : Normes relatives aux logements inoccupés – mise à jour
- Olivier Evrard et Boryana Nikolova : Logements inoccupés – La Cour constitutionnelle a tranché
- Boryana Nikolova : Taxes sur les antennes GSM: une circulaire
- Boryana Nikolova : La transaction en matière de taxe communale
- Boryana Nikolova : Impôts – le rôle est-il exécutoire à l'encontre de personnes non nommément reprises ?
- Boryana Nikolova : La solidarité dans les règlements-taxes communaux
- Robert Petit : Finances locales : CPAS et zones de police
- Robert Petit : Vieillesse de la population : quels impacts pour les pouvoirs locaux ?
- Robert Petit : Finances : une année très prudente ! de transition ?
- Hildegard Schmidt : L'évaluation des grades légaux
- Hildegard Schmidt : L'employeur peut-il renvoyer un travailleur grippé à la maison ?
- Hildegard Schmidt : Distribution de prospectus sur la voie publique
- Christiaan Van Sumere : Le squattage d'immeubles privés non abandonnés et non délabrés

Outre les contributions pour la revue et le site, il faut également compter les notes établies à l'attention des organes politiques, lesquelles sont généralement plus techniques que les articles, ainsi que les articles parus dans d'autres revues. En 2010, il s'agit de :

Christiaan Van Sumere : « De artikelen 134ter en 134quater van de Nieuwe Gemeentewet: het zwaar geschut van het 'gewapend bestuur' ? », in Vigiles, revue du droit de police, avril 2010, V.16,(1),24-33 (uniquement en néerlandais)

La cellule mobilité



En 2010, la cellule mobilité de l'Association a centré son travail sur deux grands piliers : le réseau des conseillers en mobilité, et le travail de sensibilisation et d'information, portant notamment sur la sécurité. Voici un aperçu des plus intéressantes.

Le réseau des conseillers en mobilité (CeMA)

Outre la formation de base des conseillers, le réseau met sur pied chaque année un programme de **formations** continuées qui, souvent, s'inspire de l'actualité ou vient compléter la formation de base et qui vise à répondre aux besoins concrets exprimés, et permet

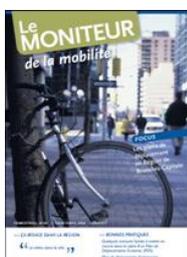
également de renforcer les liens entre les CeMA. Ces formations sont organisées sur le même principe que la formation de base et comprennent donc des éléments méthodologiques, des présentations techniques, des exemples concrets, voire des visites « in situ ». Elles se déroulent le plus souvent sur une journée ou une demi-journée, soit à l'Association, soit à Bruxelles-Mobilité.

- Formation « Code de la route » : une première session s'est déroulée en français les 27 mai et 3 juin, et en néerlandais les 1er et 10 juin. Une session supplémentaire a eu lieu les 15 et 22 novembre en français, et les 8 et 10 décembre en néerlandais.
- Formation « Code du gestionnaire » : le 6 mai, une formation au code du gestionnaire a été organisée en français, et le 11 mai en néerlandais.
- Formation « le Code de la route vu par les cyclistes pour les gestionnaires de voiries » : vu les nombreuses demandes, il a été décidé de scinder la formation. La session en néerlandais s'est tenue le 20 septembre et en français le 21 septembre.

Des sessions d'information et de formation sont également organisées relativement au placement de la signalisation, suivant notamment les recommandations des Etats Généraux de la Sécurité Routière. C'est l'objet des réunions de la Commission « Code du Gestionnaire », qui en date du 11 mars, a abordé la réservation d'emplacements de parking pour les personnes handicapées, le 24 juin, la question des zones 30, des abords d'écoles, des zones de rencontre et des zones résidentielles, et le 11 octobre, celles des abords d'écoles, des zones d'évitement et des panneaux additionnels.

La Cellule mobilité réalise aussi un agenda mensuel des formations organisées par les acteurs de la mobilité bruxelloise, que ce soit dans le réseau ou en dehors de celui-ci. L'objectif est de faire une réelle coordination des formations sur l'année entière en allant voir chaque instance et en communiquant à la Région l'existence éventuelle de doublons. Les organisateurs de formations ont été contactés et un agenda mensuel réalisé et diffusé par voie électronique. L'agenda reprend notamment les formations Think Tram Bus, CEM, GRT Namur, VSV, CIEM, IBSR, Bruxelles Mobilité, et l'Association. Il contient plus de 70 pages et reprend toutes informations utiles sur ces formations ; il est envoyé électroniquement à plus de 1.200 personnes. Outre l'agenda, un calendrier reprend de manière succincte les informations et est également envoyé mensuellement par e-mail.

La Cellule s'est également chargée d'organiser une rencontre entre réseaux régionaux, sur le thème « La politique cyclable en Région de Bruxelles-Capitale », qui s'est déroulée le 28 septembre. L'Association a contribué à l'organisation de la partie théorique « de la conception à la réalisation », ainsi que de la partie pratique : 6 circuits guidés avec les vélos « Villo! » sur base des itinéraires programmés pour « Vélo-City 2009 ».



Le **Moniteur de la Mobilité** est une revue trimestrielle (dans les deux langues) qui présente de l'information sur l'actualité "mobilité", différentes initiatives prises dans ce domaine en Région bruxelloise, en Belgique et à l'étranger, la réglementation et ses éventuelles modifications ainsi qu'un agenda des événements :

- le numéro 27, édition printemps, traitait notamment des statistiques d'accidents de roulage en Région de Bruxelles–capitale, de l'application de la directive européenne 2008/96/CE sur la gestion de la sécurité des infrastructures routières, et du projet « Mercurius » de modification du permis de conduire,
- le numéro 28, édition été, abordait entre autres une étude des accidents entre un tram et un piéton en région de Bruxelles–Capitale, le principe STOP, et les modifications récentes dans la réglementation relative à la circulation routière,
- le numéro 29, édition automne, revenait sur la Campagne sécurité routière « Tjs regard avt 2 traver C », la lutte contre le bruit routier en Région de Bruxelles–Capitale, et les Plans de déplacements scolaires en Région de Bruxelles–Capitale.

Le 18 janvier, l'Association a participé au groupe de travail organisé par le Centre de Recherches routières sur la distribution urbaine. Le Cahier de la mobilité consacré à cette question a été adapté en fonction des remarques de Bruxelles Mobilité.

Le groupe de travail « Marchandises » a tenu le 11 janvier une première réunion d'évaluation des zones de livraison "dépenalisées". A cette fin, l'Association a fait une enquête sur le terrain à Uccle et à Schaerbeek ; par manque de temps, celle d'Etterbeek n'a pas été réalisée, et l'expérience d'Uccle n'a pu être analysée. La commune de Molenbeek a cependant rejoint l'expérience et la Ville de Bruxelles a marqué son intérêt. Une nouvelle réunion d'évaluation a eu lieu le 28 octobre. D'une façon générale, il a été constaté que les résultats obtenus sont relativement bons, mais pourraient encore s'améliorer, sur base notamment d'une détermination scientifique des zones de chargement et de déchargement, d'une optimisation des durées de stationnement aux abords des zones de livraison, d'une amélioration du marquage au sol en vue d'une signalisation distinctive, d'un travail de concertation avec la police pour ce qui est de l'enlèvement des véhicules en infraction, et d'un travail de sensibilisation à destination des commerçants. A l'évidence, le système est prometteur, mais requiert des mesures d'accompagnement.

Dans le cadre du projet de plan piéton, une étude a été initiée sur les régimes de propriété des trottoirs en Région de Bruxelles–Capitale, dont l'objectif est de proposer un régime qui soit plus favorable aux piétons. Cette étude comporte plusieurs volets :

- l'analyse des éventuelles différences entre communes,
- le régime de responsabilité,
- la possibilité d'établir des taxes ou redevances, à l'occasion de travaux.

Cette recherche et ses conclusions pourraient faire l'objet d'une publication comme Cahier de la mobilité. Le service d'étude a élaboré un premier projet qui a été présenté à Bruxelles Mobilité, qui a sollicité des travaux complémentaires ; ceux-ci seront réalisés courant 2011.

Sensibilisation, information, conseil

La cellule mobilité a aidé à l'organisation d'une campagne généraliste, grand public et régionale relative à la « Sécurité routière », visant la sensibilisation, le contrôle et la

répression. Cette campagne s'est déroulée du 13 octobre au 13 novembre et avait pour thème les traversées piétonnes du point de vue piéton.

L'Association a pris part aux réunions de préparation et collecté les informations concernant le matériel de campagne destiné aux communes, en ce compris les services des gardiens de la paix, et aux zones de police. Elle a entretenu des rapports réguliers avec l'agence de communication, et pris une part active au lancement de la campagne le 6 octobre, place Flagey.

La cellule mobilité a participé aux réunions de la « Task Force » mise en place par la Région pour accompagner la **Semaine de la Mobilité** et la Journée sans voiture.

Elle a assuré l'organisation, l'animation et le secrétariat du groupe "Police" le 20 avril et le 3 septembre. Ces réunions concernaient notamment les procédures de fermeture et d'ouverture des tunnels et les parkings de délestage. La problématique des sanctions en cas de non respect des règlements de police adoptés par le collège a été abordée lors de la réunion du 6 septembre. Une réunion de débriefing a quant à elle été organisée le 10 octobre.

La cellule a assuré l'organisation, l'animation et le secrétariat du groupe de travail « dérogations » le 27 avril en vue de répondre aux questions des communes relatives aux procédures de délivrance des dérogations ; elle a également assuré le dispatching des dérogations vers les zones de police et les Affaires Etrangères. D'une façon générale, l'Association a assuré la circulation de l'information relative à la préparation de la Semaine de la Mobilité et la Journée sans voiture entre les communes et les zones de police.

L'Association a pris en charge l'organisation et le suivi de l'appel à projet « Mon Village à la Ville », en étroite collaboration avec Bruxelles Mobilité. Lors de la journée sans voiture, elle s'est rendue dans différents villages pour constater le succès de l'opération. Le 29 novembre, elle a organisé une réunion de débriefing avec les communes concernées, qui permettra d'améliorer l'appel à projets 2011.

Elle a par ailleurs participé à une action spéciale « commerce » durant la semaine de la mobilité, « Shopping autrement ». L'action choisie a consisté à réaliser pour une quinzaine de noyaux commerciaux une carte postale d'accessibilité du quartier mettant en valeur les transports en commun, les stations Villo! et Cambio, ainsi que les taxis. La dernière réunion de préparation s'est déroulée le 25 août, et une réunion d'évaluation a eu lieu le 21 décembre.

L'Association a organisé avec Bruxelles Mobilité une réunion plénière d'évaluation avec les divers intervenants de la Semaine de la Mobilité et de la Journée sans voiture les 12 mai et 8 décembre. Elle a aussi participé à la Conférence de presse le 13 septembre.

La cellule mobilité de l'Association a collaboré avec le Cabinet du Secrétaire d'Etat en charge de la Mobilité, Bruxelles Mobilité et l'IBSR à la préparation des prochains Etats Généraux de la **Sécurité Routière** en Région de Bruxelles-Capitale. En cette matière, les politiques européenne, fédérale et régionale des transports avaient pour objectif de réduire de 50% le nombre de morts et de blessés graves sur les routes à l'horizon 2010. Cependant, en dépit d'une réduction significative de ce chiffre de 2000 à 2009 dans notre Région, il apparaît que

l'objectif de 50% n'aura pas été atteint pour 2010. A l'instar du Fédéral, la Région a donc relancé de nouveaux Etats Généraux régionaux de la Sécurité Routière afin de redéfinir un programme d'actions, à l'horizon 2020 cette fois, visant une nouvelle réduction du nombre des victimes. Dans le cadre de la préparation de ces Etats généraux, la Cellule mobilité partage son expertise au sein de groupes de travail relatifs aux contrôles/sanctions, à l'infrastructure et à la communication.

Divers

Ce rapport ne serait pas complet si on n'évoquait pas ici le travail quotidien d'information, de conseil et d'assistance au profit des communes et zones de police. L'équipe se doit de répondre aux questions d'approfondissement de plus en plus fréquemment posées dans le prolongement des réunions, forums et formations organisés par l'Association.

La cellule mobilité a également contribué à la représentation de l'Association et des communes dans diverses commissions et divers groupes de travail, telles que la Commission Régionale de la Mobilité et la Commission Fédérale pour la Sécurité Routière, ainsi qu'à l'accompagnement des projets communaux de mobilité.

Le forum du développement durable



Depuis 2002, l'Association assure une mission relative au développement durable, dans le cadre d'un programme soutenu par la Ministre en charge de l'Environnement à la Région de Bruxelles-Capitale et suivi par Bruxelles Environnement. Pour ce faire, elle a développé son activité autour du « forum du développement durable », lequel, en 2010, a concentré ses activités sur les thèmes suivants :

- l'appel à projets « Agenda Iris 21 »,
- le moniteur du développement durable,
- les ateliers développement durable,
- le renouvellement du label éco-dynamique de l'Association,
- le projet européen Informed Cities,
- la représentation des communes et du Forum.

L'appel à projets « Agenda Iris 21 »

L'appel Agenda Iris 21 propose, pour la quatrième année consécutive, aux communes et aux CPAS un soutien financier et méthodologique, limité, depuis 2009, à la réalisation d'un Agenda 21 local. Quatre nouveaux projets (2 communes et 2 CPAS) ont été retenus dans le cadre de cet appel, ce qui représente un soutien financier de 200.000 €.

L'année 2010 a vu la mise sur pied d'un nouveau subsidie développement durable sous la forme d'un appel à projets : le soutien de transition pour les communes et CPAS qui disposent d'un Agenda 21 local approuvé politiquement. L'Association, en collaboration avec la Fondation pour les Générations Futures et Bruxelles-Environnement, a organisé un atelier de lancement et d'information à l'attention des 9 communes et CPAS qui rencontrent ces critères

de participation. Suite à cet appel, neuf dossiers de candidature ont été déposés. Le jury de sélection a retenu 8 projets ce qui représente également un soutien financier de 200.000 €.

Au total, 22 projets (16 communes et 6 CPAS) sont actuellement financés dans le cadre de l'appel Agenda Iris 21. Cela compte pour un soutien régional de 900.000 €.

C'est l'Association qui avec l'aide de la Fondation pour les Générations Futures, assure pour les communes et les CPAS le soutien méthodologique de cet appel.

C'est dans ce cadre qu'entre janvier et décembre 2010, l'Association a organisé 11 ateliers : 6 pour le suivi des projets, 3 pour la préparation de l'appel et 2 pour l'échange d'expériences.

- Ateliers de suivi : lancement de l'Agenda Iris 21 (29 janvier), mise en œuvre, évaluation et suivi du plan d'actions (8 février), quelles ressources pour mettre en œuvre un Plan d'action ? (27 avril), Agenda Iris 21 : atelier Start (6 mai), la participation des publics fragilisés (18 mai), mener un projet en développement durable (16 novembre).
- Ateliers de préparation : quelles formes futures de soutien pour les projets A21L subsidiés depuis trois ans ? (25 mars), atelier de lancement du nouvel appel (28 octobre), présentation du soutien de transition (29 octobre).
- Ateliers d'échanges : échanges d'expériences (21 juin, 25 novembre).

L'Association a également participé, en collaboration avec Bruxelles-Environnement et la Fondation pour les Générations Futures, à l'organisation du colloque « Les pouvoirs locaux bruxellois face aux défis du Développement durable ». Celui-ci se voulait être l'occasion de faire un premier bilan de l'appel à projets Agenda Iris 21. Il s'est tenu le mercredi 6 octobre. Une centaine de personnes ont assisté à ce colloque. Les communes et CPAS lauréats des trois appels disposaient d'un stand pour présenter leur projet. L'Association faisait également partie des orateurs de ce forum rétrospectif : Monsieur Marc Cools, Président, a détaillé les différents volets d'un agenda local 21 tandis que Monsieur Philippe Mertens, animateur du Forum du développement durable, livrait ses réflexions quant à l'impact des agendas locaux 21 sur la gouvernance locale, tant en termes de démocratie participative (de la ville planifiée à la ville négociée) que dans sa dimension interne (vers une gestion transversale de projets).

D'autre part, l'Association a participé aux comités d'accompagnement des projets : les 22 avril, 6, 7 et 8 juillet pour le bilan et le suivi des projets « Agenda locaux 21 », et les 14, 16 et 17 décembre pour l'évaluation et le renouvellement des projets « Agenda locaux 21 ».

L'Association effectue également le suivi quotidien de l'appel à projets et des Agendas 21 en cours. Cela implique un rôle de « permanence téléphonique et électronique » pour répondre aux questions ou aux demandes d'informations des communes et CPAS lancés dans la concrétisation d'un Agenda 21 local ou la conception d'un projet pour répondre à l'appel.

Enfin, l'Association propose aussi un accompagnement ciblé à l'aide de réunions individuelles sur une problématique précise. 14 réunions de ce type ont eu lieu en 2010 pour 6 communes et 3 CPAS.

Le blog [www.agendairis21](http://www.agendairis21.be)

En 2009, était lancé le blog www.agendairis21.be, destiné à servir de vitrine aux démarches en cours en matière de développement durable dans le cadre des appels à projets Agenda Iris 21. Un agenda des activités en matière de développement durable est alimenté par les communes et CPAS qui participent à l'appel.

En 2010, la mission de l'Association a consisté en l'animation du site en collaboration avec la Fondation pour les Générations Futures.

Pratiquement, le blog est composé de trois zones :

- une zone de texte "fixe" avec des présentations générales: Agenda 21 local, appel à projets Agenda Iris 21, les différents partenaires,
- une zone "vitrine et vie des projets" où les communes/CPAS lauréats présentent leurs activités futures dans un calendrier et leurs projets et réalisations en cours. Le modèle est celui du blog, chaque commune ou CPAS nourrit sa "zone" suivant un canevas prédéfini dans une interface simple,
- une zone de liens «pour aller plus loin » renvoie vers les sites des communes et CPAS, mais aussi vers l'Association et l'IBGE ainsi que d'autres sites spécialisés en développement durable.

Le film Agenda Iris 21

La Fondation pour les Générations Futures, en collaboration avec l'Association et Bruxelles Environnement a réalisé un film bilan de l'appel à projets Agenda Iris 21. Ce court métrage d'une dizaine de minutes a été filmé, monté et sous-titré au cours du second semestre 2010. Il relate divers projets en cours dans les communes et CPAS, donne la parole aux politiques et aux administratifs ainsi qu'aux coordinateurs de l'appel : Bruxelles Environnement et l'Association. Ce film propose une synthèse de ce qu'est l'appel à projets et présente les principales voies d'amélioration de la gouvernance (transversalité, participation) développées grâce à l'Agenda 21 local. Il a été projeté publiquement pour la première fois lors du colloque du 6 octobre. Il est disponible en streaming sur le site de l'Association. Il a aussi été sous-titré en anglais afin de pouvoir être présenté à l'étranger.

Le moniteur du développement durable

L'année 2010 a vu la poursuite de la publication du Moniteur du développement durable. Celui-ci se veut un outil de promotion du développement durable. Il a pour objectif de devenir, dans ce domaine, une plateforme de présentation d'informations, d'études, de bonnes pratiques, d'innovations et d'échanges d'expériences entre les institutions bruxelloises.

Au sommaire des numéros :



- 11 (printemps) : Jette : le développement durable sur un air de fête, Forest, ville d'eau, courts métrages durables réalisés à Watermael-Boitsfort : « Silence, on tourne », l'association pour expatriés « Sunbeams: plus qu'une association environnementale ».
- 12 (automne) : quartiers durables : un mouvement en plein essor, Bruxelles: une Ville Région en santé.

Les ateliers développement durable

Hors la thématique des Agendas 21 locaux, l'Association a organisé, en collaboration avec Bruxelles Environnement, deux ateliers thématiques autour de sujets en lien avec le développement durable :

- marchés publics durables: intérêts, enjeux, freins et difficultés pour les communes et CPAS (12 mars),
- la Semaine européenne de la réduction des déchets (8 juin).

Le renouvellement du label éco-dynamique de l'Association

Il y a trois ans, l'Association était labellisée « entreprise éco-dynamique » par Bruxelles Environnement et recevait sa première étoile. Cette distinction n'étant accordée que pour trois ans, le temps était venu de renouveler son programme environnemental. Les conditions étaient toutefois devenues plus dures que lors de la labellisation précédente, l'Association étant devenue dans l'intervalle propriétaire de ses locaux, tout en n'étant aussi que copropriétaire du bâtiment. C'est chose faite en 2010 : le nouveau plan d'actions comporte désormais 40 fiches projets dont voici quelques exemples : la suppression de l'offre de tickets de parking lors des formations organisées par l'Association, la mise en place d'une étude sur la rationalisation des impressions, la création de nouveaux modèles de courrier et documents qui permettent l'économie de papier, l'instauration d'un lunch végétarien lors des formations du vendredi, l'instauration d'un comptage individualisé pour les copies et impressions, etc.

Le 5 octobre, le jury s'est prononcé favorablement sur notre dossier de candidature, le label de l'Association étant renouvelé et porté à deux étoiles. Pour l'avenir, diverses procédures de mesurage et d'évaluation ont été mises en place dans le cadre d'un monitoring plus serré de l'opération.

Le projet européen Informed cities

« Informed cities » est un projet mis sur pied par ICLEI – Local Governments for Sustainability dans le cadre du financement européen PRIMUS (Policies and Research for an Integrated Management of Urban Sustainability). Dans ce cadre, l'Association a participé, les 13 et 14 avril, à une table ronde européenne d'échanges d'expériences autour des Agendas 21 locaux. Celle-ci se déroulait à Newcastle et rassemblait à la fois des représentants d'autorités locales et des chercheurs, venus renforcer leurs collaborations et faire l'inventaire des projets en cours dans les pays de l'Union.

Le 24 novembre, l'Association organisait, en collaboration avec l'Université de Newcastle, une séance d'information "Informed cities-making research work for local sustainability", destinée aux autorités locales belges et néerlandaises. Elle était consacrée à la présentation de deux outils d'évaluation développés par des universités : "Urban Ecosystems", une évaluation comparative des performances durables, et "Local Evaluation 21", une auto-évaluation des processus durables mis en place par les autorités locales.

Représentation des communes et du forum

L'Association a assuré la coordination de la présence des communes à la Fête de l'Environnement, qui s'est déroulée le 6 juin. En collaboration avec Bruxelles Environnement, elle s'est chargée d'optimiser la présence des communes et la cohérence de l'ensemble : communication vers le public, contenu du stand, attractivité visuelle.

Du 19 au 21 mai, elle s'est également rendue à la sixième conférence européenne des villes durables à Dunkerque.

La coopération internationale



En 2000, la création du programme fédéral de coopération internationale communale, soutenu par le Ministre fédéral de la Coopération au Développement et suivi par la Direction générale de la Coopération au Développement, a reconnu les pouvoirs locaux en tant qu'acteur à part entière de la coopération au développement et leur rôle prépondérant d'appui aux processus de décentralisation et de démocratisation dans de très nombreuses villes et communes à travers le monde.

Ce programme a pour objectif spécifique de contribuer au renforcement des capacités des institutions locales du Sud à prendre en charge leur propre développement. Comme dans le Nord, ce renforcement repose sur trois piliers indissociables :

- une bonne gouvernance politique, visant à l'émergence d'espaces de démocratie au niveau local,
- une administration efficace, résultant en un bon fonctionnement, voire à la création, de services collectifs de proximité,
- une participation des citoyens au processus décisionnel.

Au fil des ans, l'Association a, avec sa consœur wallonne avec laquelle elle cogère le programme, développé son activité autour de différentes fonctions de base, à la manière d'un bureau d'assistance technique :

- conceptualisation d'un programme,
- assistance – conseil dans l'élaboration et le suivi des projets,
- assistance sur le terrain au montage des projets dans le cadre de nouveaux partenariats,
- information sur le programme, les partenaires, ...

- formation à la gestion de projets de coopération, en vue de renforcer les compétences des communes bruxelloises à penser et à gérer un projet de développement,
- coordination des actions communales,
- sensibilisation des communes pour qu'elles s'inscrivent, en tant qu'acteur direct, dans une démarche de coopération,
- examen des dossiers (analyse et recommandations),
- analyse des rapports finaux (contenu et finance),
- rédaction de documents (appel à projets, background paper, vade-mecum, programme, ...).

Ce travail d'accompagnement est conséquent et nécessite de la part des Associations une disponibilité importante.

La phase 2010 du programme de coopération internationale communale a été marquée par le démarrage de nouveaux partenariats ainsi que par des contacts avancés avec de nouvelles communes pour une entrée dans le programme... dès que possible. Le programme est aujourd'hui quelque peu victime de son succès. Les financements qui lui ont été alloués en 2008 pour 5 ans (2008–2012) par le Gouvernement fédéral ne permettent en effet plus aujourd'hui d'envisager une nouvelle phase de croissance.

En 2010, les Associations ont par ailleurs poursuivi le travail en plateformes au Nord et au Sud. Ces plateformes, réunissant les communes actives dans un même pays, consistent en l'organisation d'ateliers par et pour les partenaires du Nord et du Sud actifs dans les 5 pays de concentration du programme (Maroc, RDC, Bénin, Sénégal et Burkina Faso).

Cette année, outre des plateformes entre partenaires au Nord et entre partenaires au Sud, l'Association a organisé trois rencontres entre partenaires Nord et Sud. Ainsi, les partenaires du programme Maroc se sont rencontrés du 25 au 27 octobre à Al Hoceima tandis que pratiquement dans le même temps les partenaires des programmes Congo et Sénégal se rencontraient respectivement à Bandundu, du 14 au 26 novembre, et à Dakar, du 4 au 9 novembre. Ces ateliers représentent un moment important d'échanges d'expertises tout en favorisant le travail en réseau.

Dans la foulée de leur plateforme à Dakar, les communes bruxelloises et wallonnes ont par ailleurs eu l'occasion de présenter le programme belge de Coopération Internationale Communale lors des Assises euro-sénégalaises de la coopération décentralisée qui se sont déroulées à Dakar en novembre.

En 2010, pas moins de 14 partenariats abordant des thématiques très diverses ont été financés. Uccle, Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre sont venues renforcer encore le groupe des communes bruxelloises actives dans le programme, et plusieurs autres envisagent d'y entrer en 2011, comme Woluwe-Saint-Lambert ou Saint-Josse-ten-Noode.

En République Démocratique du Congo (thématique : état civil – population)

- Bruxelles-Ville – Kinshasa
- Ixelles – Kalamu
- Watermael-Boitsfort – Limete
- Uccle – Kintambo
- Woluwe-Saint-Pierre – Goma



Au Maroc (thématique : action sociale)

- Jette – Sidi Bibi
- Auderghem – Amerzgane / Aït Zineb
- Forest – Jerada
- Schaerbeek – Al Hoceima
- Saint-Gilles – Berkane
- Evere – Oued Essafa

Au Sénégal (thématique : planification du développement local)

- Berchem-Sainte-Agathe – Grand Dakar
- Anderlecht – Sam Notaire
- Molenbeek-Saint-Jean – MBour

Les Associations ont également lancé cette année les bases de l'évaluation externe du programme sur laquelle devrait s'appuyer le prochain programme de coopération internationale communale 2013 – 2015. La première étape, menée en partie en 2010, visait à élaborer les termes de référence de l'évaluation externe, passant par un monitoring des partenariats. Ce monitoring a été conçu sur base d'un questionnaire auquel toutes les communes du programme ont été invitées à répondre, et d'autre part d'interviews de quelques-unes d'entre elles, que lors de leurs missions en RDC et au Burkina Faso, nos Conseillers ont pu réaliser directement. Sur base de ce monitoring, le comité d'accompagnement, composé de représentants de la Direction générale de la Coopération au Développement et des Associations, ainsi que d'un expert de l'Université de Liège, sera amené à produire le cahier des charges de l'évaluation externe.

Les Associations bruxelloise et wallonne ont en outre organisé le 2 février une rencontre exceptionnelle, lieu d'un riche débat entre le Ministre en charge de la coopération, Monsieur Charles Michel, et l'ensemble des communes du programme. Une farde de présentation des partenariats fut produite pour l'occasion, retraçant, pays par pays, le parcours et les résultats de l'ensemble des partenariats.

En marge de ce travail de gestion et d'animation du programme, l'Association poursuit son travail de réseautage et de promotion de la coopération décentralisée. Citons notamment :

- l'accueil de la coordination du réseau belge des Maires pour la Paix, les 4 mars et 27 mai,
- l'organisation le 31 mars d'une rencontre entre les communes bruxelloises en vue de concerter les actions communales consécutives au séisme en Haïti,
- la participation aux 3èmes Assises belges de la Coopération au développement, organisées à Bruxelles le 4 mai,

- les contacts avec le réseau ART–Gold du Programme des Nations Unies pour le Développement, notamment l'accueil le 25 août d'une délégation du programme Liban venue étudier les possibilités de coopération,
- la présentation du programme de coopération le 3 décembre à l'occasion d'un débat organisé par la Commune d'Ixelles dans le cadre de la Semaine européenne du développement,
- la représentation de la coopération décentralisée belge, en partenariat avec nos associations sœurs, lors des Journées Européennes du Développement organisée à Bruxelles les 6 et 7 décembre.

L'Association est également membre de divers organes consultatifs. Citons à cet égard la Commission Nord–Sud du Conseil des Communes et Régions d'Europe, la Commission "Capacity and Institution Building" de Cités et Gouvernements Locaux Unis, et le Conseil Wallonie–Bruxelles de la Coopération Internationale, au sein desquels la cellule internationale intervient activement.

Enfin, l'Association est régulièrement sollicitée pour rencontrer des délégations étrangères en provenance des différents pays et leur présenter, outre les grandes lignes du programme de coopération internationale communale, le fonctionnement et la structure d'une organisation de villes et communes telle que la nôtre. Elle a ainsi notamment rencontré des délégations marocaine, en date du 7 octobre, et congolaise, les 22 septembre, 4 octobre et 2 décembre.

Le service documentation



En 2010, le service a géré un peu plus de 14.600 euros d'acquisitions, dont 88 % de dépenses récurrentes : il s'agit de mises à jour d'ouvrages à feuillets mobiles, d'abonnements aux revues et périodiques et d'abonnements à des bases de données électroniques externes. Le solde consiste dans des dépenses ponctuelles, essentiellement en l'achat de 32 monographies en 2010. Les 4 ouvrages obtenus pour recension dans la revue représentent une économie de 24,5 % sur cette tranche du budget, mais à peine 3 % du budget total.

Veille législative

Semaine après semaine, le service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants et au Sénat, au Parlement Régional bruxellois et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le service documentation collecte et diffuse sous forme électronique toutes les pièces législatives associées aux projets et propositions retenant l'attention du service d'études.

Le dépouillement des discussions, interpellations et questions parlementaires posées dans ces assemblées est diffusé en interne mais aussi vers l'extérieur par le biais de la newsletter.

En accord avec l'équipe et notre gestion environnementale globale, tous les documents parlementaires sont diffusés et conservés en version électronique.

Un travail de recherche en continu

Le chiffre de 76 recherches répertoriées en 2010 vise le travail de recherche fourni pour assister les conseillers de l'AVCB dans le cadre de la rédaction d'articles ou d'interventions lors de formations, et surtout pour leur permettre de répondre aux questions émanant de nos membres, comme aussi les communes et CPAS qui contactent directement le service. Ce nombre ne tient pas compte des multiples demandes de textes légaux, articles, arrêts et jugements, voire de contacts utiles renseignés à nos membres.

Une contribution active aux publications

Le service assiste toujours le service information pour la publication des newsletters et des numéros de la revue « Trait d'Union Bruxelles ». Il y contribue par la relecture des articles et il procède au dépouillement du Moniteur belge pour la conception de la rubrique législation, en collaboration avec les conseillers.



En 2010, nous avons diffusé la mise à jour annuelle de notre version coordonnée bilingue de la Nouvelle loi communale. Bien qu'aucune modification légale ne soit intervenue au cours de l'année 2010, nous avons introduit des références utiles sous les textes « Loi sur l'emploi des langues en matière administrative » et « Publicité de l'administration dans les provinces et les communes ». Les références reprises sous certains articles de la NLC ont également été actualisées.

La version électronique offerte sur notre site internet, dépouillée des références et annexes incluses dans la version papier, n'a donc pas été modifiée.

Le travail de base : gérer le fonds documentaire

Le service gère un fonds documentaire touchant aux différentes matières couvertes par l'Association. Il assure les tâches classiques d'encodage, d'indexation, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis. En 2010, le fonds totalise 4.432 monographies et brochures, 378 titres de revues et newsletters, et 1.473 dossiers parlementaires (dont 516 en version électronique).

Au cours de l'année 2010, 252 nouvelles monographies ou brochures ont été répertoriées et traitées en parallèle avec la gestion des 220 abonnements en cours à des périodiques, dont 28 payants et 65 électroniques (newsletters), le suivi de 166 dossiers parlementaires (propositions et projets de lois, d'ordonnances, de décrets et de résolutions) et le dépouillement de 311 comptes-rendus de discussions et questions en séance plénière et en commission au Parlement Régional bruxellois, au Parlement francophone bruxellois, à l'Assemblée réunie de la Commission Communautaire commune, au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie, à la Chambre et au Sénat.

Enfin, le service documentation collabore à la tenue de la base de données juridique et administrative inforum, et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.

Information et publications



Trait d'Union

Le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale a permis de faire paraître six numéros en 2010.

La revue se stabilise à 1.700 abonnés francophones et plus de 500 néerlandophones, chiffres relativement appréciables pour un public essentiellement ciblé sur les communes bruxelloises.



Outre la diffusion papier, la revue connaît également une existence électronique : les principaux articles sont publiés sur le site www.avcb.be au format html ou pdf et la revue en elle-même est téléchargeable au format pdf depuis 2002.

Les articles parus en 2010 ont notamment abordé les sujets suivants :

- Coopération internationale communale : interview du Ministre Charles Michel (TUB 2010-1)
- La solidarité dans les règlements-taxes communaux (TUB 2010-1)
- Le rôle est-il exécutoire à l'encontre de personnes non nommément reprises (TUB 2010-1)
- L'évaluation des grades légaux : le point de vue de la Fédération des Secrétaires communaux (TUB 2010-1, 3)
- Les finances des CPAS et des zones de police (TUB 2010-2)
- Anderlecht : expliquer les finances communales à la population (TUB 2010-2)
- Formés à la coopération par l'Association (TUB 2010-2)
- Rencontre de la Section CPAS avec le Ministre de l'emploi (TUB 2010-2)
- Le Parlement bétonne les charges d'urbanisme (TUB 2010-2)
- L'Assemblée générale de l'Association (TUB 2010-3)
- Le mémorandum fédéral des Associations de Villes et Communes (TUB 2010-3)
- Le mémorandum fédéral des CPAS (TUB 2010-3)
- Rencontré : le Secrétaire d'Etat en charge du logement (TUB 2010-3)
- Le Parlement dégrappe le droit de gestion publique (TUB 2010-3)
- L'impact du vieillissement de la population (TUB 2010-3)
- La Semaine européenne de la Démocratie locale 2010 (TUB 2010-3, 4, 5)
- Développement durable : la déclaration de Dunkerque (TUB 2010-3)
- Le tri des déchets en Région bruxelloise (TUB 2010-3)
- L'agenda 21 local de Watermael-Boitsfort (TUB 2010-4)
- Les pics de pollution (TUB 2010-4)
- L'année de lutte contre la pauvreté (TUB 2010-4)
- Analyse des finances communales (TUB 2010-4)
- La transaction en matière de taxes communales (TUB 2010-4)
- Le squattage d'immeubles privés non abandonnés et non délabrés (TUB 2010-4)

- Agendas 21 locaux : un outil de bonne gouvernance à usage local, message de la Ministre de l'Environnement (TUB 2010-5)
- Le label éco-dynamique renforcé pour l'AVCB (TUB 2010-5)
- L'action en cessation environnementale (TUB 2010-5)
- Regroupement familial : la notion de « logement suffisant » clarifiée (TUB 2010-5)
- Le projet de réseau européen de bonne gouvernance (TUB 2010-6)
- Vers une Charte sociale 2.0 (TUB 2010-6)
- Les jardins participatifs à Etterbeek (TUB 2010-6)
- Redevances sur le stationnement : état des lieux (TUB 2010-6)

A côté de ces articles de fond, la revue présente les rubriques régulières suivantes :

- l'éditorial,
- l'Association en action,
- l'agenda,
- la chronique législation,
- l'écho de la Région,
- dans nos communes,
- actualités.

Newsletter

Entre janvier et décembre 2010, l'AVCB a produit les newsletters 104 (<http://www.avcb-vsgb.be/fr/newsletter/newsletter-104.html>) à 122 (<http://...-122.html>). Il s'agit de la sixième année complète de ce nouveau support.

D'une façon générale, la newsletter articule l'information sur celle du site web de l'Association par le biais d'hyperliens renvoyant à celui-ci.

Les rubriques couvertes par la Newsletter sont les suivantes :

- l'actualité de l'Association et des actualités non spécifiquement en relation avec le travail de l'Association,
- les documents : les contenus à haute valeur ajoutée se distinguent des actualités. Ces dernières ont vocation d'évoquer des actions en cours ou qui viennent de se terminer. Les documents entendent livrer des outils de travail, par le biais d'articles fouillés, de modèles, ...
- « en quelques mots » remplace en partie l'ancien « bon à savoir » : les informations de ce derniers sont publiées sous forme d'actualité sur le site lorsque le développement est suffisant et au sein de la rubrique « en quelques mots » pour les news très courtes,
- les échos des parlements régional, communautaires et fédéral,
- l'agenda des évènements à suivre,
- la législation : les nouveautés intéressantes,
- les subsides nouvellement recensés dans la base de données.

Entre janvier et décembre 2010, le nombre des abonnés s'est stabilisé à 5.000 lecteurs.

Manuel pratique des bourgmestres et des échevins

Le Bureau et le Conseil d'administration, relayant une demande de la Conférence des Bourgmestres, ont chargé en mars les services de l'Association de rédiger un guide pratique destiné au mandataire exécutif communal bruxellois. L'objectif était de répondre à un besoin d'information pratique, un domaine dans lequel les éditeurs hésitent à s'engager, faute d'un marché suffisant pour les mandataires exécutifs bruxellois. L'Association tenait à combler cette lacune.

Le projet a été défini en mars-avril sous forme d'un ensemble de fiches visant à aborder les questions telles qu'elles se présentent aux bourgmestre et échevins. Ces fiches sont groupées en chapitres traitant de notions générales, du statut, des compétences respectives, mais aussi de domaines tels que le cadre de vie, le logement ou l'économie ...

Chacune de ces fiches comprend un court descriptif de son objet, la base légale sur laquelle celui-ci repose, un développement de la problématique et, s'il y a lieu, des références légales complémentaires sur des points précis, des décisions jurisprudentielles fondatrices ou le renvoi à la doctrine spécifique. Si l'approche se veut pratique, la rédaction est juridique.

La rédaction a été effectuée entre avril et septembre. Les fiches ont suivi un parcours très complet de relectures entre juin et octobre. La mise en page a été finalisée en octobre et novembre. Elles ont obtenu un feu vert de publication fin novembre, après relecture par le Bureau et par Monsieur Jan Goovaerts, secrétaire communal honoraire d'Ixelles.

Le manuel pratique des bourgmestres et des échevins a connu sa première publication, sous forme électronique, en décembre 2010 sur le site www.avcb.be : cette version est librement accessible, mais non imprimable. Elle sera suivie en 2011 d'une version imprimée, sous feuillets mobiles. Ce choix, comme celui de l'édition électronique, s'explique par le fait que ce guide ne prétend pas d'emblée à l'exhaustivité mais se verra complété au fil du temps ; il entend aussi s'adapter souplement aux évolutions de la législation.

Les sites web



www.avcb.be

Depuis sa refonte complète en 2008, le site web de l'Association n'a cessé de voir s'accroître son nombre de visiteurs. En 2010, ce chiffre a augmenté de 14 % par rapport à 2009 pour atteindre 140.365 visiteurs au total, soit une moyenne de 11.700 visiteurs par mois. Croissant de 6 %, le nombre de pages vues a lui aussi sensiblement augmenté.

La page d'accueil a été légèrement modifiée de façon à mieux mettre en évidence nos actions politiques. Désormais, certaines actualités « à la une » défilent en haut à gauche de la page. Trois nouveaux boutons permettent aussi d'accéder directement aux pages consacrées à nos missions : mobilité, développement durable et coopération internationale.

- chaque subside est repris de façon globale mais concise dans une fiche présentant la même structure : objet du subside, conditions d'octroi, montant, procédure, personne de contact, sources légales, ...
- des tableaux récapitulatifs sont dressés lorsqu'existent des subsides complémentaires accordés par d'autres pouvoirs subsidants pour un même objet, ou lorsque plusieurs subsides de différente nature (investissement, fonctionnement, initiatives,...) couvrent un même domaine : petite enfance, troisième âge...
- la personne de contact, responsable de la gestion des dossiers de demandes de subsides, a relu personnellement la fiche avant sa mise en ligne.

L'année 2010 aura été pour cette base de données une année de développement, de renforcement et d'améliorations.

Ainsi, sachant qu'une fiche peut mentionner plusieurs subsides, 277 fiches sont désormais consultables sur la base de données, soit une augmentation nette de 62 unités sur l'année alors que 4 étaient supprimées. Cet accroissement vient en sus d'une mise à jour constante des fiches existantes, toujours plus nombreuses, liées à des informations souvent mouvantes : législation, montant des subsides, personnes de contact, Des liens vers des subsides complémentaires (du même pouvoir ou d'autres pouvoirs subsidants) ont aussi été introduits.

Au niveau technique, l'année 2010 aura été marquée par la mise en fonction de fils RSS par matière, d'une icône BACK facilitant la consultation, d'une icône NEW pour les nouvelles fiches ainsi que pour les fiches modifiées avec, en surbrillance, le contenu modifié.

Résultat, les consultations de la base de données ne cessent de croître selon une tendance constante, à peine perturbée par la mise en œuvre des fils RSS laissant a priori prévoir une moindre consultation, les personnes intéressées ne consultant plus systématiquement la base de données mais attendant le signal transmis. Aussi, le nombre de fiches consultées est passé de 13.755 en 2009 à 18.205 en 2010, soit une augmentation de plus de 30 %.

La communication relative à la base de données a aussi fait l'objet d'une plus grande attention. Outre les fils RSS, la mise en ligne d'un nouveau subside est désormais systématiquement signalée dans la Newsletter électronique de l'Association et occasionnellement dans la rubrique « Actualités » de son site.

L'Association a également collaboré à la mise en ligne et à la communication immédiate aux Communes de subsides à la demande expresse de la Région de Bruxelles-Capitale, par exemple le subside aux « Collaborations intercommunales ».

Enfin, la base de données subsides est de plus citée comme référence dans des médias externes ou par des organismes régionaux. Ainsi, le site du Centre de Documentation et de Coordination Sociales reprend nos informations dans sa rubrique « Actualités », de même que les sites guidesocial.be et econosoc.be ; certains sites renvoient directement à la fiche concernée de la base de données. L'ouvrage « Guide Pratique et Méthodologique de recherches de fonds sur internet » (Thibaut NANIOT – Editions BRUYLANT) cite la base de données de l'Association comme une référence « incontournable » en Région bruxelloise.

Parallèlement à ce travail de fond, le service répond à de nombreuses demandes de renseignements pour des subsides spécifiques ou non encore en ligne.

www.sedl.be

En septembre, un nouveau site a été consacré à la Semaine européenne de la Démocratie locale. Tous les outils utiles aux responsables de la campagne y sont rassemblés, et les activités organisées lors de cet événement y sont recensées. Le choix d'un site distinct procède d'une considération technique : à terme, il est en effet prévu d'y stocker les programmes des années antérieures avec le matériel photographique et vidéo associé, dont la lourdeur risquerait d'obérer le fonctionnement du site principal de l'Association.

www.ocmw-info-cpas.be

Grâce au soutien des Ministres Evelyne Huytebroeck et Brigitte Grouwels, la Section CPAS a poursuivi sa mission d'information sur les aides et services fournis par les CPAS bruxellois, et ce dans le cadre de la réalisation du site **www.ocmw-info-cpas.be**, également référencé sur le site de l'Association. Cette information est reprise dans le résumé du rapport de la Section CPAS, lequel fait l'objet de la section suivante.

La Section CPAS



La Section CPAS offre une gamme de services similaires à celle de l'Association, auxquels elle apporte bien évidemment ses spécificités. Elle finance directement les services qu'elle offre aux Centres publics d'Action sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, tout en bénéficiant



de l'appui logistique général de l'Association. Elle dispose d'une large autonomie politique au travers de son comité directeur, mais divers mécanismes de concertation existent tant avec les autres organes de l'Association qu'avec la Fédération des CPAS de Wallonie et la Section CPAS de la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten.

La Section CPAS rapporte de ses activités à une assemblée générale qui lui est propre, mais nous entendons en livrer ici un résumé à l'attention de ceux qui n'en font pas partie. Le rapport d'activités complet peut être consulté sous la rubrique « Section CPAS- documents » du site de l'Association.

En 2010, la Section a traité de nombreux dossiers portant principalement sur des matières fédérales en concertation étroite avec ses Sections sœurs. Mais la Section traite aussi des matières régionales, régulièrement en concertation avec la Conférence des Présidents et Secrétaires des CPAS.

En voici quelques uns, tenus pour les plus importants.

Un nouveau mémorandum fédéral

L'année 2010 a d'abord été marquée par l'actualité politique dans notre pays, ce qui n'est pas sans incidence sur les CPAS et les pouvoirs publics en général. En collaboration avec les fédérations flamande et wallonne, un nouveau mémorandum reprenant les principales revendications des CPAS du pays a été envoyé aux partis politiques avant les élections de juin. Une deuxième version de ce mémorandum, intégrant des indications plus techniques sommeille dans les tiroirs en attendant la constitution d'un nouveau gouvernement.

L'Année européenne de Lutte contre la Pauvreté

Cette année 2010 fut aussi celle de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et la précarité sociale. Durant celle-ci, nos CPAS se sont mobilisés sous la bannière des « CPAS réunis » pour proposer dans une campagne nationale, de multiples actions ou activités visant sensibiliser le grand public à la réalité de la détresse sociale et financière vécue par bon nombre de personnes dans notre pays et dans l'Europe. Un citoyen européen sur sept est touché par la pauvreté et l'exclusion sociale et à Bruxelles, nos CPAS sont sans cesse confrontés à une hausse des demandes d'aide sociale.

Fin 2010, les pays de l'Union Européenne se sont engagés à écarter la menace de pauvreté et d'exclusion sociale pour au moins 20 millions de personnes d'ici à 2020. Dans le même temps, Bruxelles s'est dotée d'un Plan Régional de Lutte contre la Pauvreté sur lequel la Section CPAS et la Conférence des Présidents et Secrétaires des CPAS ont apporté leurs observations, critiques, remarques et propositions.

L'accueil des demandeurs d'asile

Ce dossier complexe, a une nouvelle fois, mobilisé la Section et le Comité directeur tout au long de l'année 2010. La saturation du réseau a perduré et nous avons assisté dès l'été à une abondance de non-désignations de code 207 « structure d'accueil » avec pour conséquence le renvoi systématique des demandeurs d'asile vers nos CPAS.

Après beaucoup de discussions, de démarches du Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Philippe Courard, de réunions du Conseil des Ministres, des places d'accueil ont pu être ouvertes fin de l'année mais non sans qu'une fois encore nos Communes et CPAS soient sollicités pour trouver des solutions d'urgence durant la période de grand froid.

Dans ce dossier, la Section CPAS soutenue par le Conseil d'administration de l'Association a pris position en intervenant volontairement à la cause dans l'action judiciaire opposant le CPAS de Bruxelles à l'Etat Belge. Assurer la solidarité des CPAS bruxellois et défendre tant l'idée de la mise en place d'un plan de répartition que l'augmentation des moyens aux instances d'asile ont motivé cette démarche. Cette affaire est toujours en cours et en cette fin d'année, plusieurs CPAS bruxellois ont décidé individuellement, de se rallier à la cause.

Maribel social et fiscal

Ce dossier s'est ouvert fin de l'année 2009 sur un appel des trois fédérations de CPAS sous le titre: « La lutte contre la pauvreté, le parent pauvre du budget – Principe ou réalité ? ». De fait, le message a été entendu puisque très vite, en dépit d'un contexte socio-économique et budgétaire difficiles, l'Etat fédéral par l'entremise de la Ministre et du Secrétaire d'Etat à l'Intégration Sociale, a pris des mesures pour rencontrer une partie des demandes des CPAS.

Cela s'est traduit concrètement par l'apport de nouveaux postes "Maribel social et fiscal " dédiés aux CPAS pour renforcer les services sociaux en 2010 et en 2011. Fin 2010, la Section n'a pas ménagé ses efforts pour défendre un potentiel d'emploi plus important et plus favorable que la répartition régionale habituelle pour les CPAS bruxellois : cela s'est concrétisé par l'apport de 90,5 ETP soit 24 % du total des emplois Maribel fiscal disponibles en 2011.

Les réformes institutionnelles et l'impact sur nos CPAS

Les Fédérations de CPAS ont été informées d'une volonté de régionaliser certaines matières. En juillet, les trois Fédérations ont adressé un courrier aux formations politiques afin de faire part de leurs réflexions mais aussi des attentes et inquiétudes des CPAS. En effet, pour que les CPAS du pays puissent mener à bien certaines missions, le Fédéral a mis à leur disposition différents outils, en complément de la loi organique du 8 juillet 1976 (Fonds gaz, Fonds mazout, Fonds pour l'épanouissement social, culturel et sportif, etc...). La concentration de l'ensemble de cette réglementation à un seul niveau et le positionnement des CPAS en tant qu'acteur de première ligne a permis l'élaboration d'une politique cohérente et a fourni plus de clarté aux CPAS qui mettent en œuvre ces missions. Les CPAS et leurs Fédérations ne peuvent dès lors accepter, dans le cadre des réformes institutionnelles, qu'il soit question de régionaliser la législation relative à ces fonds et subsides.

D'autres dossiers, qui ne sont pas détaillés ici, ont retenu l'attention de la Section.

- Les services sociaux d'intérêt général. La directive service de l'Union Européenne du 12 décembre 2006 a été transposée en droit belge, ce qui entraîne diverses conséquences sur les pouvoirs publics locaux, dont les CPAS, en les soumettant aux règles de la concurrence entre services économiques. Si les CPAS sont exclus pour leurs services de base, ils peuvent être soumis à cette directive pour d'autres services qu'ils proposent et considérés comme relevant du secteur économique. Les Fédérations de CPAS contestent cette situation, considérant que le social vaut pour lui-même et non uniquement comme attendant à une perspective économique.
- Distribution des denrées alimentaires en collaboration avec le BIRB : une nouvelle circulaire définit la notion de personne indigente, les catégories cibles et les modalités de la distribution mais aussi place les CPAS comme pierre angulaire de l'action.
- Le Fonds social Européen : la Section CPAS assure un suivi important dans ce dossier récurrent puisque plusieurs CPAS développent des projets dans ce cadre.
- Titres Services : pour diverses raisons, la viabilité financière n'est plus assurée après 3 à 5 ans d'activités avec un personnel pour lequel une insertion professionnelle durable

a été envisagée. Des propositions ont été transmises à la Ministre de l'Emploi, Madame Joëlle Milquet, mais l'absence de gouvernement ne permet pas la constitution d'un groupe de travail.

- D'une façon générale, le volet de l'insertion socioprofessionnel fait l'objet d'un suivi par la Section CPAS mais faute d'un gouvernement de plein exercice, les actions se révèlent non fructueuses. En attendant, des groupes de travail continuent à se réunir, notamment à l'initiative du SPP-Intégration sociale.
- La Section CPAS assure aussi le suivi du dossier de la liaison des CPAS au réseau de la sécurité sociale, notamment par l'envoi d'une lettre électronique d'information aux personnes de contact dans les CPAS et l'animation d'un groupe de suivi « BCSS ».
- La carte médicale électronique fait l'objet d'un suivi important par la Section. Les CPAS prennent en charge les frais de soins médico-pharmaceutiques pour bon nombre d'usagers en difficulté financière. Le projet de carte médicale électronique a pour objectif de permettre une gestion électronique des frais médico-pharmaceutiques, de la décision de prise en charge par les CPAS et de sa couverture jusqu'à la facturation des soins et de leurs remboursements. Courant 2010, plusieurs réunions d'échanges et de construction du projet avec le SPP IS, la CAAMI, la BCSS et les trois fédérations de CPAS ont eu lieu dans le cadre de la charte de projet « eCarMed ».
- Dans le volet soins de santé et maison de repos, plusieurs dossiers ont été traité en 2010 : l'accord fédéral « soins de santé », la Formation 600, le Plan d'attractivité pour la profession d'infirmière, l'amélioration de l'accompagnement des personnes atteinte de démence. La Section CPAS a aussi participé à divers groupes de travail, dont l'un vise une meilleure coordination de la politique des soins en maison de repos avec les autres partenaires. La Section a aussi mené une réflexion visant à limiter les liquidités en maisons de repos et a esquissé une série de grandes orientations en ma matière. Enfin, depuis 1999, la Section CPAS et l'UVCW réalisent une radioscopie des maisons de repos : le questionnaire 2010 accorde une attention particulière au personnel sous statut ACS à Bruxelles ainsi qu'à l'affectation du personnel sous contrat article 60§7.

Concernant les matières régionales et communautaires, la Section CPAS est intervenue régulièrement sur les dossiers suivants :

- le partenariat CPAS – ACTIRIS,
- le projet de nouvelle ordonnance en économie sociale,
- la validation des compétences,
- les normes d'agrément des maisons de repos,
- la suppression des chèques circulaires utilisés par les CPAS pour le paiement des aides sociales,
- le protocole de collaboration entre les Services d'aide à la Jeunesse et les CPAS.

La Section a réalisé une étude de faisabilité pour un logiciel de gestion des dossiers en médiations de dettes à la demande des cabinets des Ministres régionaux Mesdames Brigitte Grouwels et Evelyne Huytebroeck.

Grâce au soutien de ces mêmes Ministres, la Section CPAS a poursuivi ses missions dans le cadre du site www.ocmw-info-cpas.be. Le travail d'actualisation des fiches techniques et de vulgarisation présentes sur le site a poursuivi son cours. Les statistiques de consultation du site sont meilleures que celles des années précédentes, et démontrent l'intérêt porté au site, tant par les professionnels que par le grand public.

La mise en ligne de l'aide-mémoire du CPAS est une réalité puisque depuis le 1^{er} avril 2009, celui-ci peut être consulté gratuitement sur Internet, et ce tant en néerlandais qu'en français. Parallèlement au travail technique de mise en ligne, un travail d'actualisation des textes légaux et des références aux arrêtés d'application et aux circulaires ministérielles, a été effectuée ; ce travail n'avait plus été fait depuis 2005.

La Section organise régulièrement des sessions de formation ou d'information à l'attention des fonctionnaires des CPAS sur divers thèmes :



- 20 mai : « Bruxelles social en ligne », avec le Centre de documentation et de coordination sociale,
- les 17 et 22 juin et 16 et 23 septembre, « Titre de séjour et permis de travail », en collaboration avec l'ADDE et le Foyer,
- 14 octobre : formation consacrée à la « validation des compétences »,
- 21 octobre : présentation du manuel d'utilisateur du réseau de la sécurité sociale,
- de mars à décembre : « Accueil et suivi des usagers d'alcool et de drogues », sensibilisation mensuelle organisée avec le RAT,
- 13 décembre : « Ensemble contre la pauvreté », échange de bonnes pratiques entre CPAS des trois Régions, avec les Fédérations de CPAS de Wallonie et de Flandre,
- 25 novembre : « Les ressources humaines dans nos CPAS », Carrefour d'automne,

En matière de représentation, la Section est présente dans seize instances, la plupart de niveau fédéral : ces représentations ont été regroupées plus haut avec celles de l'Association. Il convient d'y ajouter l'organisation et l'animation de diverses commissions et groupes de travail ou la participation à des commissions extérieures, où sont représentés des CPAS bruxellois :

- la commission « grand âge » (intra- et extra-muros),
- la commission « insertion socioprofessionnelle »,
- le groupe « validation des compétences et BSP »,
- le groupe « accompagnement emploi »
- le groupe « économie sociale »,
- la commission « questions juridiques »,
- le groupe de suivi « Connexion des CPAS à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale »,
- le groupe de suivi « soins de santé »,
- le groupe « infirmier(e)s chefs »,

- le groupe résidences–services,
- la réunion des responsables de service sociaux,
- le groupe « coordination informatique »,
- le Comité fédéral des CPAS.

La Section assure un service conseil à ses membres, dans tous les domaines impliqués par le fonctionnement des CPAS, les matières partagées avec les communes relevant du service d'études de l'Association.

La Section prolonge cette activité de conseil par une action générale d'étude, au sein de laquelle nous pointerons celle des services sociaux des CPAS et la radioscopie des maisons de repos, ainsi que par un travail d'assistance, qui passe par la production de référentiels, s'agissant du « Bilan socio–professionnel », du « Bilan social », mais aussi des « Tables emploi » qui visent à échanger expériences et bonnes pratiques en matière d'insertion socioprofessionnelle.

En matière de publications, enfin, la Section CPAS, contribue également à la revue « le Trait d'Union », ainsi que le « CPAS Plus » coéditée avec la Fédération des CPAS de Wallonie.

Démocratie et citoyenneté



Du 15 au 22 octobre, les communes bruxelloises ont une nouvelle fois vécu au rythme de la **Semaine européenne de la Démocratie locale**.



L'initiative émanait du Conseil de l'Europe, qui est à l'origine de la Charte européenne de l'Autonomie locale, laquelle engage les États signataires à reconnaître dans leur législation interne les principes de l'autonomie locale ; la Semaine était d'ailleurs articulée sur la date anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte, le 15 octobre 1985. Cette année, suivant l'invitation du Conseil de l'Europe, communes et CPAS participants avaient tracé un fil rouge dans leurs activités en consacrant au moins une d'entre elles au développement durable.

L'exercice par la Belgique de la présidence de l'Union européenne pendant le second semestre a été l'occasion d'ajouter à ce thème celui de l'amélioration de la gouvernance, s'agissant d'une priorité exprimée par la Région dans le cadre de cette présidence.

La participation des citoyens est essentielle à une démocratie locale dynamique. C'est en ce sens que la Semaine européenne de la Démocratie locale veut renforcer les connaissances des citoyens sur leurs collectivités locales et promouvoir leur participation responsable.

En pratique, il s'agit de (mieux) informer les citoyens sur le fonctionnement de ces entités, sur les responsabilités de leurs élus et sur leurs possibilités de participer aux affaires locales.

Cette troisième édition de la Semaine a dépassé le succès des années précédentes, avec quelque 90 actions menées et 18 communes participantes, rejointes cette fois par six Centres

publics d'Action sociale, sans compter les dizaines d'associations et d'écoles impliquées dans la campagne.

Concrètement, celle-ci consistait à organiser sur une ou plusieurs journées diverses activités pour différents publics : diffusion d'information, débats et journées portes ouvertes, activités ludiques...

La majorité des actions a, comme les années précédentes, été constituée de rencontres et de débats, allant de la rencontre classique à la conférence-débat, au chat organisé.... La seconde activité en importance est la découverte de la commune, soit en tant qu'institution ou service, soit en tant que lieu de vie ou d'histoire. Les formes sont ici aussi diversifiées, allant de la journée « portes ouvertes » aux visites ciblées sur les jeunes et aux soirées d'accueil des nouveaux habitants, sans oublier les articles publiés dans le bulletin ou le site web communal.

Beaucoup de ces activités étaient ouvertes aux jeunes, d'autres organisées spécifiquement pour eux. Du côté francophone, cette action s'est articulée avec l'opération Place au Enfants, le 16 octobre.

La séance académique de lancement de la campagne s'est tenue le 15 octobre à l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert, rassemblant l'ensemble des acteurs bruxellois. Dans une première partie, un colloque « Ville durable et bonne gouvernance », plus particulièrement destiné aux mandataires communaux, a traité du thème de la campagne, le développement durable abordé en tant que source d'une gouvernance améliorée. Dans une seconde partie, après les discours, on a posé un autre symbole fort, celui de rassembler élus et citoyens, venus de toutes les communes, pour reconstruire ensemble la « Maison de la démocratie locale ».

A Bruxelles, l'opération s'est distinguée par une synergie Région – Communes – Association qui a idéalement fonctionné. La Région a dégagé un budget pour soutenir le travail de communication et de coordination mené par l'Association, ainsi que pour encourager les communes à s'inscrire dans l'opération et à y développer des actions engageant plus précisément une dimension participative.

Autant que le nombre des projets, ce sont ces synergies qui ont retenu l'attention du Conseil de l'Europe et valu à l'opération bruxelloise, après avoir été déjà par deux fois dans le petit groupe des villes pilotes, de faire partie du réseau 12* en 2010.

En marge de cette campagne, l'Association avait tenu à apporter une contribution toute spéciale à l'amélioration de la **gouvernance locale** ou touchant à ce niveau, spécialement par la promotion d'échanges de bonnes pratiques à l'échelle européenne. Elle a été conviée à exposer ce projet dans le cadre du « High Level Meeting », qui rassemblait, au Parlement bruxellois, les 30 septembre et 1er octobre, les hauts fonctionnaires européens responsables des collectivités locales. Ce thème a ensuite fait l'objet d'un colloque organisé avec la Commune d'Etterbeek dans le cadre de la Semaine européenne de la Démocratie locale, lequel a éveillé l'intérêt de multiples instances européennes. Le fait que le projet n'ait pas été porté par l'HLM et que le public ait manqué pour le colloque ne signifie pas que l'initiative de l'Association soit restée sans impact, car, depuis, cette problématique a été reprise par le

Conseil des Communes et Régions d'Europe. L'Association tient à souligner l'appui reçu de la Région pour avoir pu participer au premier de ces événements, et pour organiser le second.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un combat pour les droits humains et le bien-être de la société, tous genres confondus. Depuis plus de dix ans, les élues locales de l'Europe ont mené travaux et débats qui ont abouti à la rédaction de la Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Produite par le Conseil des Communes et Régions d'Europe et déjà adoptée par plus de 900 collectivités locales dans 26 pays, la Charte ne l'avait cependant été jusque là en Belgique que par cinq communes, dont quatre bruxelloises.

Fin 2009, une séance d'information avait été organisée par la section belge de la Commission « Femmes élues » du Conseil des Communes et Régions d'Europe et notre Association, avec l'appui du Parlement bruxellois. La rencontre avait débouché sur la résolution d'inviter à nouveau les communes bruxelloises à découvrir la Charte et à en envisager l'adoption formelle, d'appuyer cette action par le développement d'une information spécifique sur le site de l'Association, et de demander au Conseil des Communes et Régions d'Europe d'élargir le champ de la commission « Femmes élues » pour embrasser toute la problématique de l'égalité, conformément aux ambitions de la Charte elle-même.

Un courrier a été adressé à cette fin en date du 5 janvier, cependant qu'un groupe de travail était réuni le 8 juin pour élaborer un plan d'action en vue de concrétiser les engagements de la Charte et stimuler de nouvelles adhésions. Fin d'année, au terme d'actions emmenées par la présidente bruxelloise de la section belge de la Commission « Femmes élues » du Conseil des Communes et Régions d'Europe, cette Commission avait troqué son appellation pour celle de « Commission pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », le nombre de communes bruxelloises signataires était passé à 7 et la Région avait intégré le plan d'action impliqué par la signature de la Charte dans la liste des actions éligibles dans le cadre de l'appel à projet pour l'égalité des chances en Région de Bruxelles-Capitale.

III. L'Association et ses partenaires

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux de la Région si elle ne

travaillait pas en partenariat étroit avec diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.

En premier lieu, nous voudrions citer à cet égard :



- *l'Union des Villes et Communes belges*
- *l'Union des Villes et Communes de Wallonie*
- *la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten*

L'Union des Villes et Communes belges a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des pouvoirs locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les pouvoirs locaux des trois régions. Au 29 octobre 2004, une étape supplémentaire était franchie, les trois asbl étant désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes belges reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des pouvoirs locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales. Pour 2010, on retiendra particulièrement l'élaboration d'un mémorandum fédéral commun des trois Associations ainsi qu'un mémorandum commun adressé aux autorités fédérales, régionales et communautaires à la veille de la présidence belge de l'Union européenne.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, d'une part, entre l'Association et la Vereniging van de Vlaamse Steden en Gemeenten, d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs maintenus avec ces associations sœurs, en particulier pour les matières de l'aide sociale et la coopération internationale.



A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le *Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces* et l' *Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap*, qui entretiennent divers liens organiques avec l'Association.



Depuis sa création, *inforum*, base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux pouvoirs locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. *inforum* revêt depuis 2000 la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique entre Dexia et les associations régionales de communes. La collaboration avec l'Association se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le contrôle des notices, qui relève du service d'études. Cette activité est importante dans la mesure où les communes, CPAS et zones de police de Bruxelles sont particulièrement utilisateurs de cette base de données.

La Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale

La Conférence des Bourgmestres constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de la Région. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de l'Association qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'objectif est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution. A titre d'exemple, citons pour l'année 2010 le dossier de la responsabilité pénale des mandataires ; en fin d'année, une collaboration exemplaire a été mise en œuvre pour produire une version papier du « Manuel pratique des bourgmestres et échevins ».



Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, l'Association reçoit de la **Région de Bruxelles-Capitale** un soutien financier destiné à la revue, à la Semaine européenne de la Démocratie locale et à la banque de données des subsides, ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci lui confie également des missions particulières, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, ainsi que, via la Commission communautaire commune, en matière d'information sur les aides et services des CPAS. Symétriquement, l'Association apporte aussi sa contribution à diverses initiatives régionales : pour 2010, citons celle au Comité des Sages chargé d'examiner la répartition des tâches entre Communes et Région, et les échanges réguliers d'information avec les Cabinets comme l'Administration en vue d'une gestion plus proactive des dossiers.



Le **Gouvernement fédéral** apporte son soutien à l'Association en lui confiant diverses missions utiles aux pouvoirs locaux. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec ses associations sœurs pour des missions développées en cohérence avec elles. Citons en 2010 la mission générale relative à l'Intégration sociale, en sus des aides plus structurelles reprises ci-après.



La **Direction générale de la Coopération au Développement** soutient financièrement le travail des associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale. En 2010, pas moins de 14 communes bruxelloises sont engagées dans ce programme, soit le taux de participation le plus élevé du pays.



Le *Conseil des Communes et Régions d'Europe* et sa coupole à l'échelle mondiale, *Cités et Gouvernements Locaux Unis*, sont deux organisations non gouvernementales qui effectuent à leurs niveaux respectifs un travail semblable à celui de l'Association, en matière d'information et de développement institutionnel des pouvoirs locaux. Outre une information et une action de lobbying sur les dossiers sensibles au niveau européen, ces organisations offrent un lieu d'échange de bonnes pratiques utiles à nos membres. En 2010, notre Association s'est plus particulièrement engagée sur les problématiques des jumelages, de la coopération, de la gouvernance et de l'égalité des chances.



Le *Holding communal*, qui était intervenu dans le financement du projet Astrid, avait octroyé des subsides aux associations de communes pour leur permettre d'étendre leurs services aux zones de police. L'aide du Holding communal a pris depuis la forme d'un suivi régulier des dossiers d'intérêt commun. Les réunions de concertation qui sont régulièrement organisées sont importantes en raison du contexte délicat dû aux difficultés financières de Dexia.



Dexia Banque Belgium soutient financièrement l'Association, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du Forum des décideurs communaux, séminaire traitant de sujets à portée financière, constitue la partie la plus visible de cette collaboration, mais d'autres synergies d'information et d'analyse ont été mises en place, notamment dans le cadre des études et enquêtes menées par Dexia, ou encore de veille législative assurée mise en place par notre Association.



Ethias soutient financièrement l'Association depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des pouvoirs locaux. L'année 2010 a vu se développer une programmation plus structurée des actions menées en partenariat.

CONTENU

Introduction	p. 2
I. L'Association et ses organes de gestion	p. 3
L'action politique de l'Association	p. 6
La représentation des pouvoirs locaux	p. 11
II. L'Association et ses services	p. 14
Le service d'études	p. 17
La cellule mobilité	p. 20
Le forum du développement durable	p. 24
La coopération internationale	p. 28
Le service documentation	p. 31
Information et publications	p. 33
Les sites web	p. 35
La Section CPAS	p. 38
Démocratie et citoyenneté	p. 43
III. L'Association et ses partenaires	p. 46

